

Appui à une prospective des espaces dédiés funéraires – ville de Mulhouse

État des lieux des besoins et des enjeux à l'horizon 2030

MARS 2026

Données clefs,
pratiques locales
et enjeux



GLOSSAIRE

INSEE	Institut N ational de la S tatistique et des E tudes E conomiques
m2A	M ulhouse A lsace A gglomération
MH	M onuments H istoriques
PLU	P lan L ocal d' U rbanisme
RD	R oute D épartementale
SCOT	S chémas de C ohérence T erritoriale
SIG	S ystème d' I nformation G éographique
TC	T ransports C ollectifs
TVB	T rame V erte et B leue

● OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif général de la mission est d'accompagner la ville de Mulhouse sur des démarches liées à la prospective en matière de compétence funéraire, à la lumière d'exemples issus d'autres collectivités et de données à l'horizon 2030.

Il s'agit de réaliser un état des lieux des besoins et des enjeux à l'horizon 2030 à Mulhouse et son agglomération en évaluant les dynamiques territoriales et démographiques et leurs impacts sur les capacités et besoins liés à l'exploitation actuelle des cimetières et équipements funéraires.



Il s'agit de formaliser les hypothèses de prospective sur l'évolution des espaces funéraires de la ville, ainsi que les éventuels besoins de créations et d'extensions de cimetières.

Le résultat est sous la forme :

- D'une restitution des projections statistiques et des retours d'expériences,
- De la formulation de préconisations en matière de prospective funéraire.

SOMMAIRE

1. Profil sociodémographique de la populationp.5
2. Une mortalité en hausse qui pose la question des capacités d'accueil des cimetières.....p.11
3. En France, des pratiques funéraires communes, mais localement diversifiées.....p.16
4. Perspective sur les équipements funéraires.....p.22
5. Retours d'expériences et inspirations pour le cimetière de demain.....p.35



Page de garde : Statue au cimetière central de Mulhouse, prise de vue Afut Sud-Alsace
Iconographies Freepik
Sauf mention contraire prises de vues reproduites dans le document de l'Afut Sud-Alsace.



CONSTATS ET ENJEUX

- Une **hausse importante des décès** est à venir pour la prochaine décennie.
- Une **situation de saturation d'ensemble des cimetières de Mulhouse d'ici au début de la prochaine décennie** et des solutions palliatives (possibilités d'extension limitées) qui permettent de tenir quelques années de plus (cimetière Nord), mais pas satisfaisantes à moyen/long terme (milieu/fin décennie 2030).
- Une **saturation qui est variable selon les cimetières communaux** et les carrés confessionnels.
- Une **proportion importante de personnes qui sont enterrées en terrain commun** (plus de la moitié sur le cimetière central) et une **difficulté/impossibilité rapide de remobiliser ces emplacements** jusqu'à 40 ans après échéance des 10 années d'inhumation et transfert dans un ossuaire.
- Les **possibilités de création de nouveaux cimetières** sont très complexes à envisager sur le ban communal de Mulhouse (proximité habitation, contraintes hydrologiques, pollution des sols, concurrence avec d'autres projets...).
- Seules 6 communes de l'agglomération mulhousienne disposent d'emplacements réservés pour des extensions/créations de cimetières. Il peut être souhaitable de **s'interroger sur les besoins et les ressources individuelles et collectives à mettre en œuvre**, à l'image d'autres collectivités françaises.
- Il est à envisager des **cimetières de demain plus verts et plus intégrés à la trame paysagère**. La question sera de travailler à l'acceptabilité sociale de ces derniers dans le grand paysage du sud de l'Alsace.



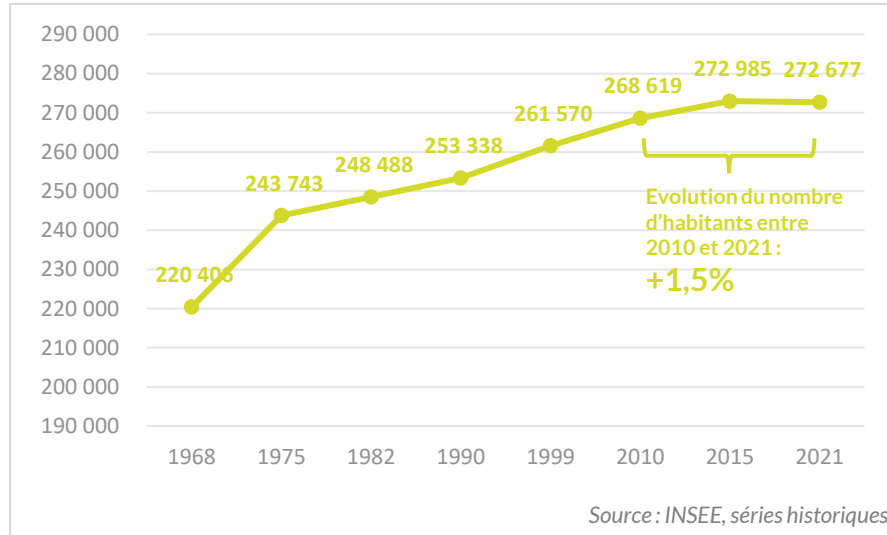
Vues du Cimetière central de Mulhouse

1. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION

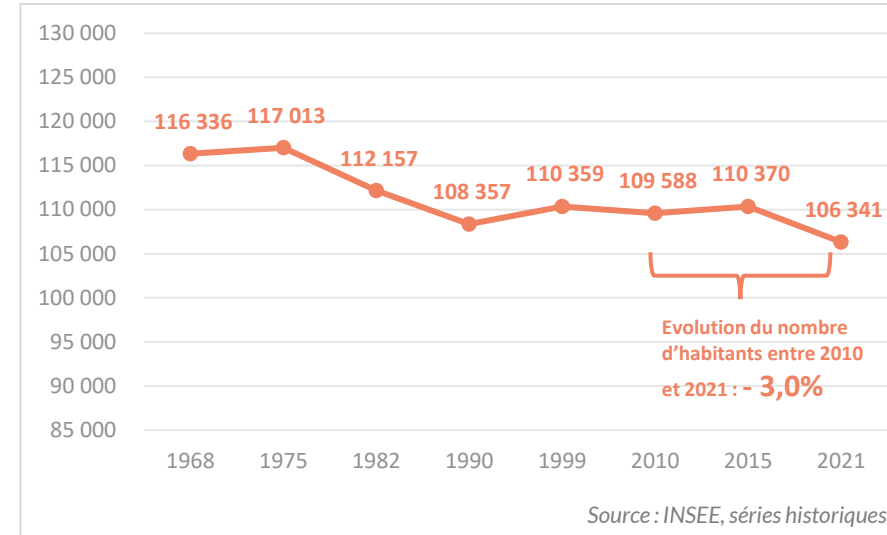


POPULATION EN LÉGÈRE HAUSSE DANS L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE, EN BAISSÉ À MULHOUSE

Evolution de la population depuis 1968 – Agglomération Mulhousienne



Evolution de la population depuis 1968 – Mulhouse



Une croissance de la population ralentie dans l'agglomération Mulhousienne, une décroissance à Mulhouse

De manière générale, depuis 10 ans la population, tant au niveau local que national, augmente, mais à un rythme plus lent qu'auparavant, à l'exception de la ville de Mulhouse, où la baisse démographique a commencé depuis 1975. **Entre 2010 et 2021, l'agglomération mulhousienne a connu une légère hausse de 1,5 %, tandis que Mulhouse elle-même a enregistré une diminution nette de 3 %.**

→ Le ralentissement de la croissance démographique, tant au niveau national qu'international, excepté certains pays, résulte principalement de la baisse de la fécondité. Ce phénomène entraîne **un vieillissement progressif de la population, avec une proportion croissante de personnes âgées de 65 ans et plus.** Cette nouvelle catégorie de population crée de nouveaux défis, notamment en ce qui concerne la structure de l'emploi, l'accès aux soins, les besoins funéraires etc...

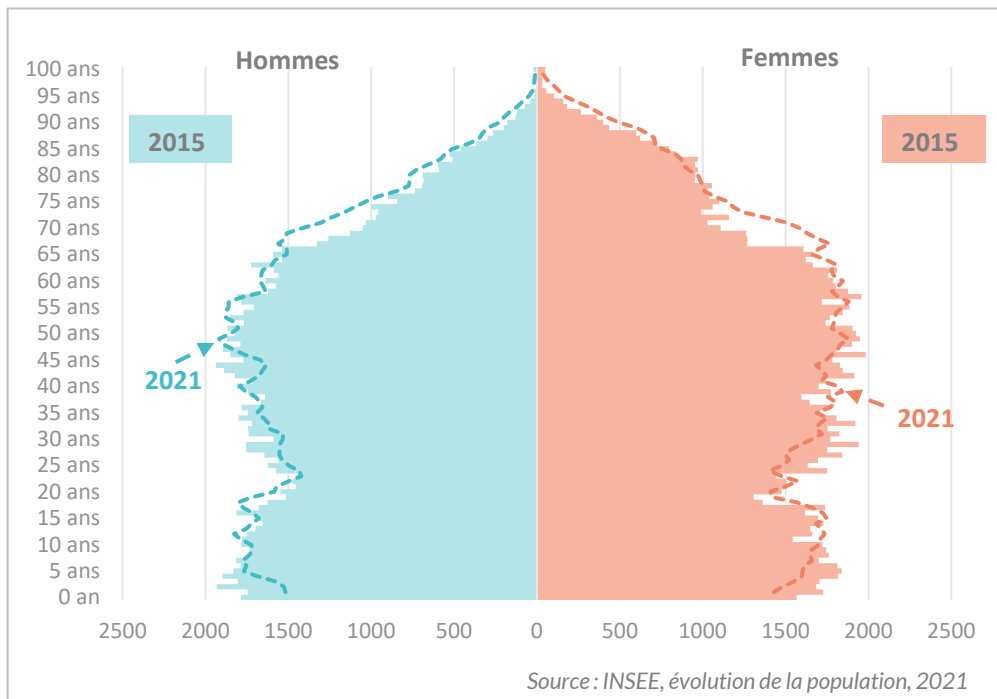


Habitants

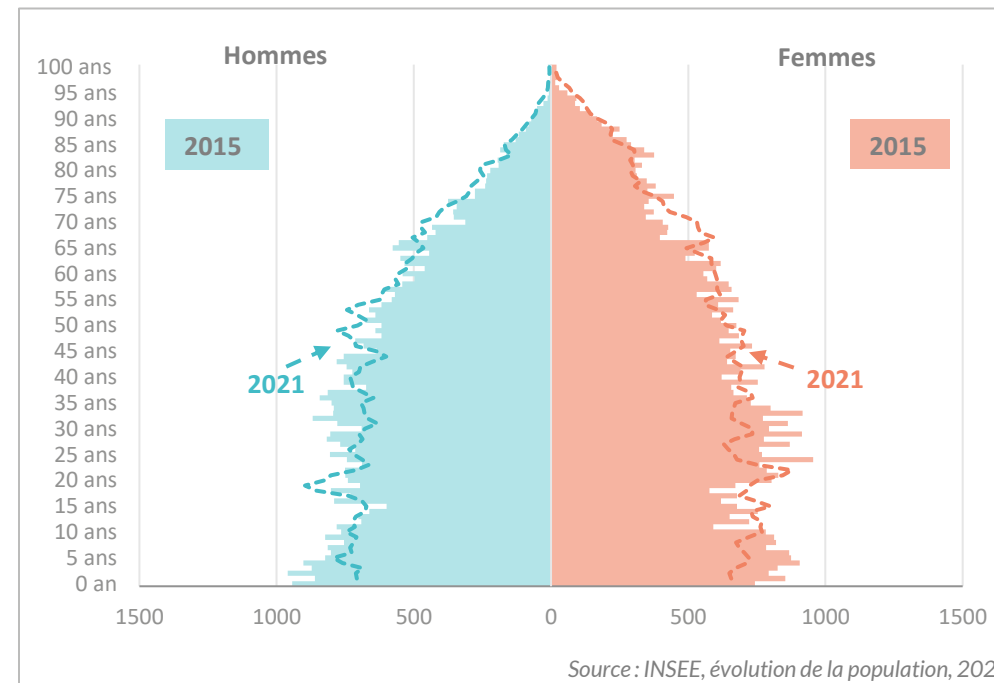
- Evolution du nombre d'habitants entre 2010 et 2021
- Mulhouse : -3,0%**
- Agglomération Mulhousienne : +1,5%**
- Haut-Rhin : +2,3%**
- France hexagonale : +4,4%**

VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE : UNE INTENSIFICATION

Répartition de la population dans l'agglomération mulhousienne entre 2015 et 2021



Répartition de la population de Mulhouse entre 2015 et 2021



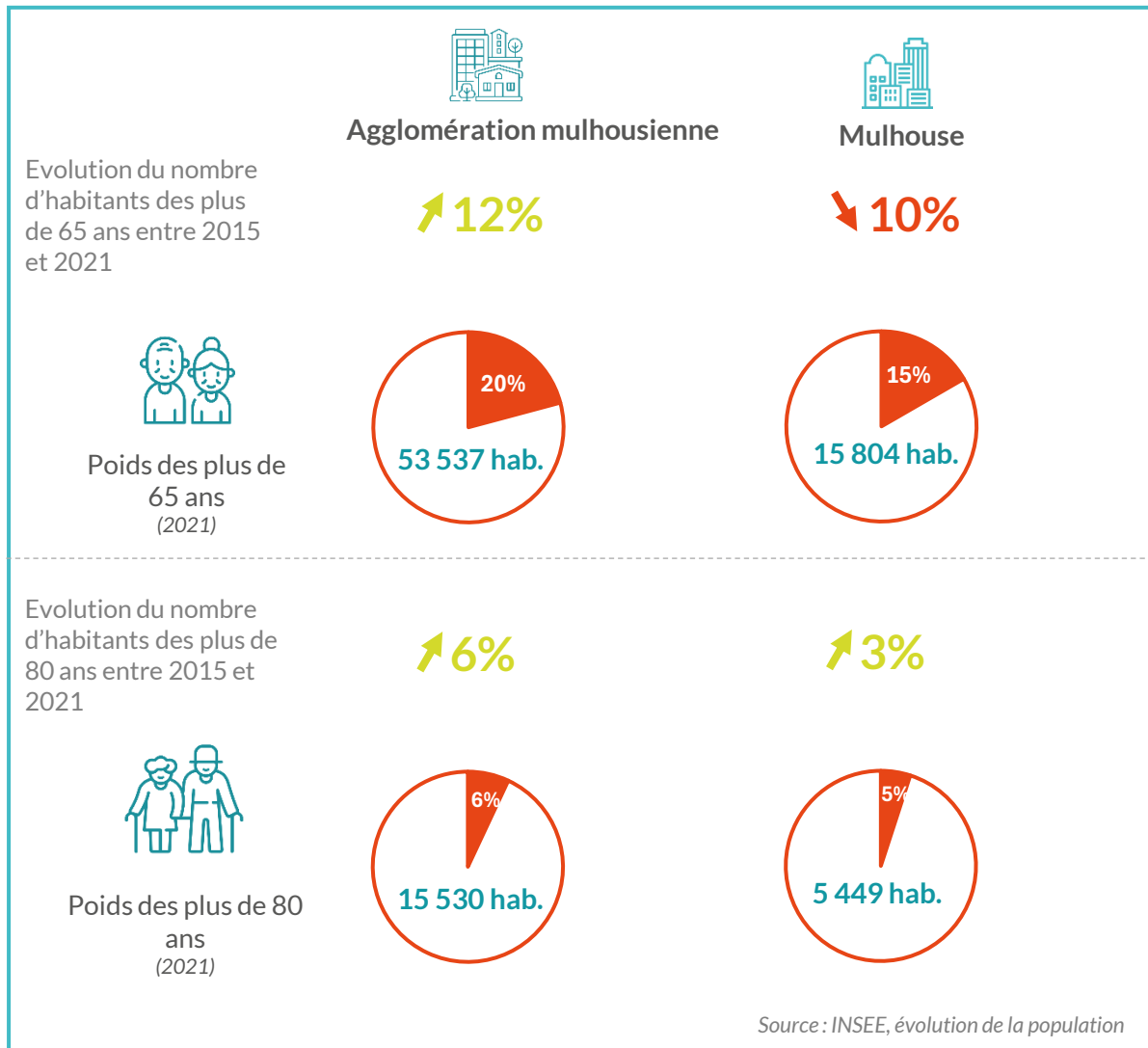
→ La forme de la pyramide des âges est similaire dans l'agglomération mulhousienne et dans la ville-centre. Elle se caractérise par un rétrécissement de la base et un allongement du sommet. D'une part, la diminution des naissances entraîne un déséquilibre relatif entre les jeunes et la population âgée. D'autre part, l'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la mortalité augmentent la proportion de personnes âgées au sein de la population.

Pyramide des âges (définition)

La pyramide des âges est une représentation graphique de la répartition par âge et par sexe de la population, une année donnée. Elle est composée de deux histogrammes placés autour d'un axe central, l'un pour les hommes (à gauche), l'autre pour les femmes (à droite). Les effectifs de chaque âge sont représentés par une barre, des plus jeunes (en bas) aux plus vieux (en haut). La forme de la pyramide est influencée par la fécondité, la mortalité et les migrations.

PERSONNES AGÉES DANS L'AGGLOMÉRATION MULHOUSIENNE : UNE ÉVOLUTION MARQUÉE

Poids et évolution des personnes âgées dans la population



Un vieillissement qui s'avance davantage dans l'agglomération mulhousienne

L'agglomération mulhousienne présente une part plus élevée de personnes de 65 ans et plus par rapport à la ville de Mulhouse. 12% de croissance du nombre de personnes de 65 ans et plus dans l'agglomération mulhousienne, contre une diminution de 10 % dans la ville centre entre 2015 et 2021.

La part des 80 ans et plus demeure relativement faible, tant dans la l'agglomération mulhousienne que dans la ville. Toutefois, une croissance différente : **près du double pour l'agglomération Mulhousienne** entre 2015 et 2021.

Ces évolutions résultent du baby-boom (1945-1975) : en 2021 les personnes nées durant cette période avaient entre 46 et 76 ans, ce qui accroît la proportion des âges avancés au détriment des générations plus jeunes.



Personnes âgées

- Evolution du nombre des 65 ans et plus entre 2015 et 2021
 - Mulhouse : -10%
 - Agglomération Mulhousienne : +12%
 - Haut-Rhin : +14%
 - France hexagonale : +12%
- Evolution du nombre des 80 ans et plus entre 2015 et 2021
 - Mulhouse : +3%
 - Agglomération Mulhousienne : +6%
 - Haut-Rhin : +5%
 - France hexagonale : +5%

DES NIVEAUX DE VIE DIVERGENTS ENTRE LES EPCI DU HAUT-RHIN



Revenu médian

Haut-Rhin : 24 470 €
France hexagonale : 23 080 €
m2A : 22 030 €

Mulhouse : 16 620 €
Colmar : 21 120 €
Saint-Louis : 24 530 €

Source : INSEE, fichiers FiloSoFi, 2021

Le revenu médian (définition)

Le revenu médian correspond au niveau de revenu disponible qui partage la population en deux parts égales : 50 % disposent d'un revenu inférieur et 50 % d'un revenu supérieur.

Une plus grande hétérogénéité de revenus dans les agglomérations

Les agglomérations de Colmar et Mulhouse présentent les niveaux de vie les plus faibles. Dans l'agglomération Mulhousienne, c'est la ville de Mulhouse elle-même qui affiche le revenu médian le plus bas, tandis que les zones périphériques bénéficient d'un niveau de vie plus élevé. Cette tendance se retrouve également pour les agglomérations de Colmar et de Saint-Louis.

Le revenu médian est plus élevé en périphérie des grandes villes. Depuis plusieurs années, les ménages les plus aisés s'installent davantage dans les communes de première, voire seconde couronne des villes.

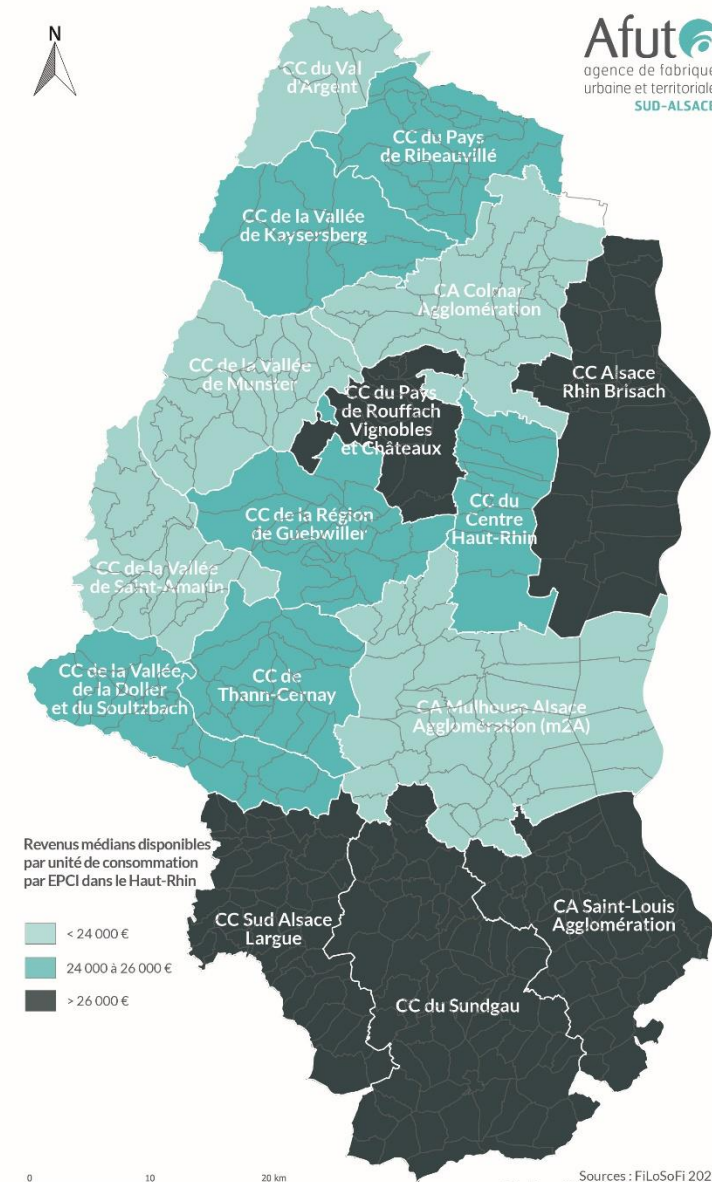
Un niveau de vie élevé pour les territoires du Sud

Le sud du Haut-Rhin se distingue par des niveaux de vie élevés, en raison de la présence de travailleurs qualifiés à Bâle, qui bénéficient de salaires supérieurs, allant de 29 500 € à 36 610 €. Les intercommunalités aux alentours de Colmar affichent également des niveaux de vie élevés, notamment la CC Alsace Rhin Brisach, qui profite de grands sites industriels offrant des salaires compétitifs et des emplois à temps plein, ou encore l'intercommunalité de Rouffach, réputée pour son activité viticole, abritant une forte proportion de CSP+.

Revenus médians de l'ensemble des ménages en 2021 dans le Haut-Rhin



Afut
agence de fabrique
urbaine et territoriale
SUD-ALSACE



L'AGGLOMÉRATION MULHOUSIENNE EST PROFONDÉMENT TOUCHÉE PAR LA PAUVRETÉ, EN PARTICULIER MULHOUSE

Taux de pauvreté de l'ensemble des ménages en 2021 dans le Haut-Rhin



Taux de pauvreté

Haut-Rhin : 14%, soit 46 665 ménages
France hexagonale : 14,5%
m2A : 20,1%
Mulhouse : 36% soit 17 269 ménages

Source : INSEE, fichiers FiloSoFi, 2021

Le taux de pauvreté (définition)
 Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population.

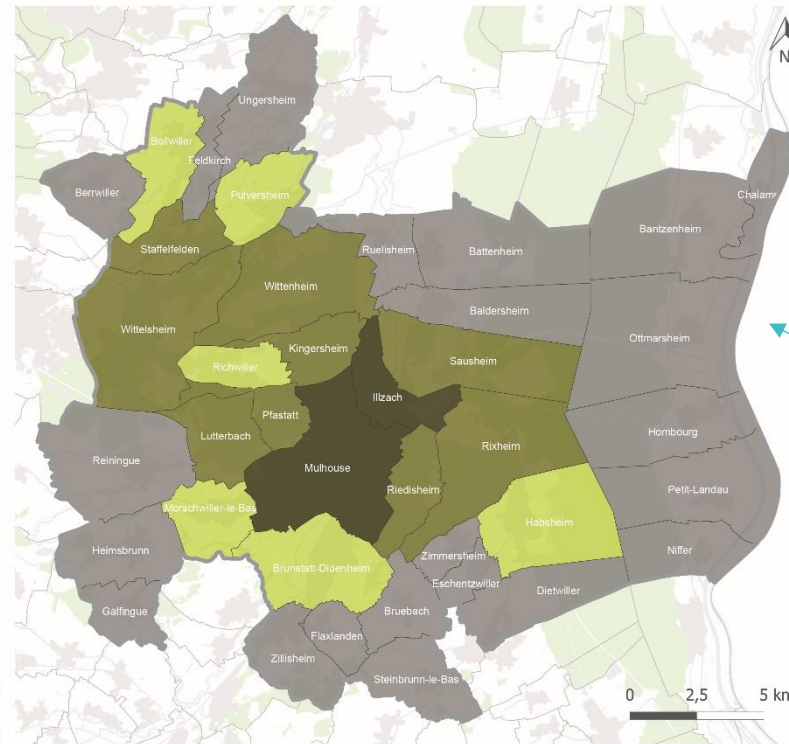
Pauvreté dans l'agglomération mulhousienne

Légende

Taux de pauvreté au seuil de 60%

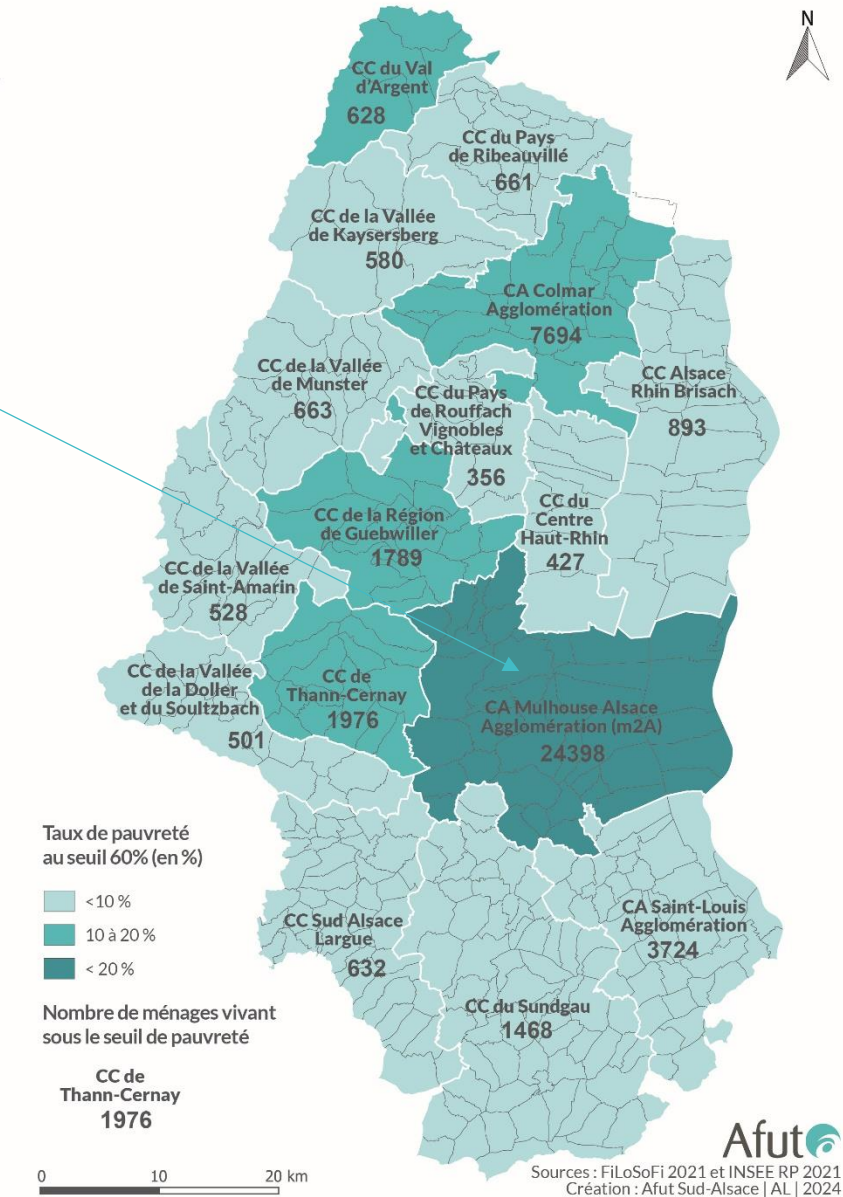
- < 10 %
- 10 à 20 %
- > 20 %
- Secret statistique

Afut
 Sources : FiloSoFi 2021
 Création : Afut Sud-Alsace | AL | 2024



L'agglomération Mulhousienne, l'intercommunalité la plus marquée par la pauvreté dans le Haut-Rhin

Avec 20,1% de personnes pauvres au seuil de 60% du revenu disponible par unité de consommation, l'agglomération mulhousienne figure en 1 132ème position, sur 1 233 EPCI de la France hexagonale.



Taux de pauvreté au seuil 60% (en %)

- < 10 %
- 10 à 20 %
- > 20 %

Nombre de ménages vivant sous le seuil de pauvreté

CC de Thann-Cernay 1976

0 10 20 km

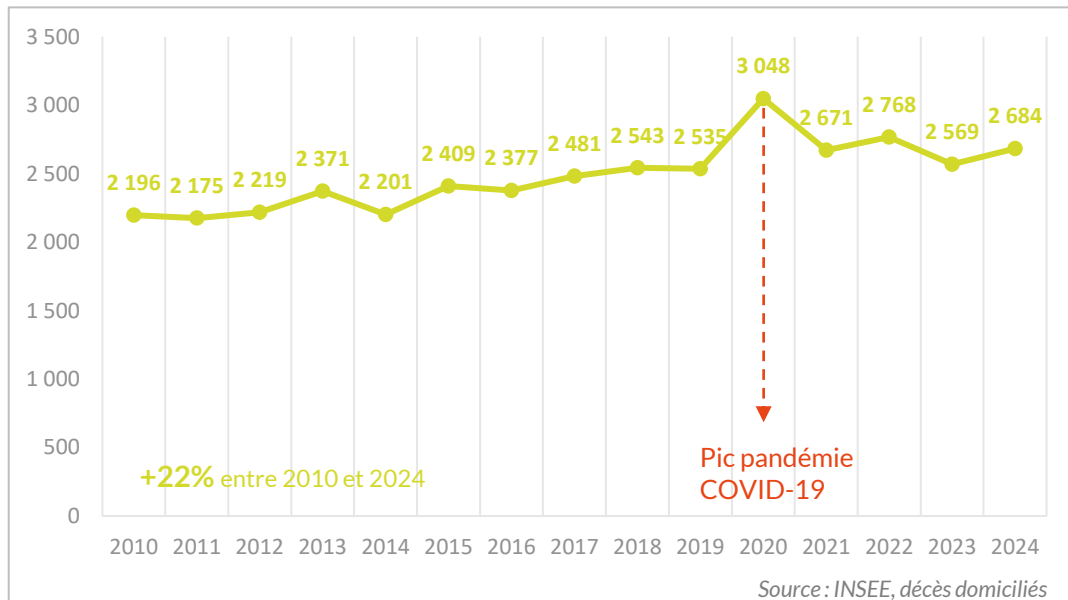
Afut
 Sources : FiloSoFi 2021 et INSEE RP 2021
 Création : Afut Sud-Alsace | AL | 2024

2. UNE MORTALITÉ EN HAUSSE QUI POSE LA QUESTION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DES CIMETIÈRES

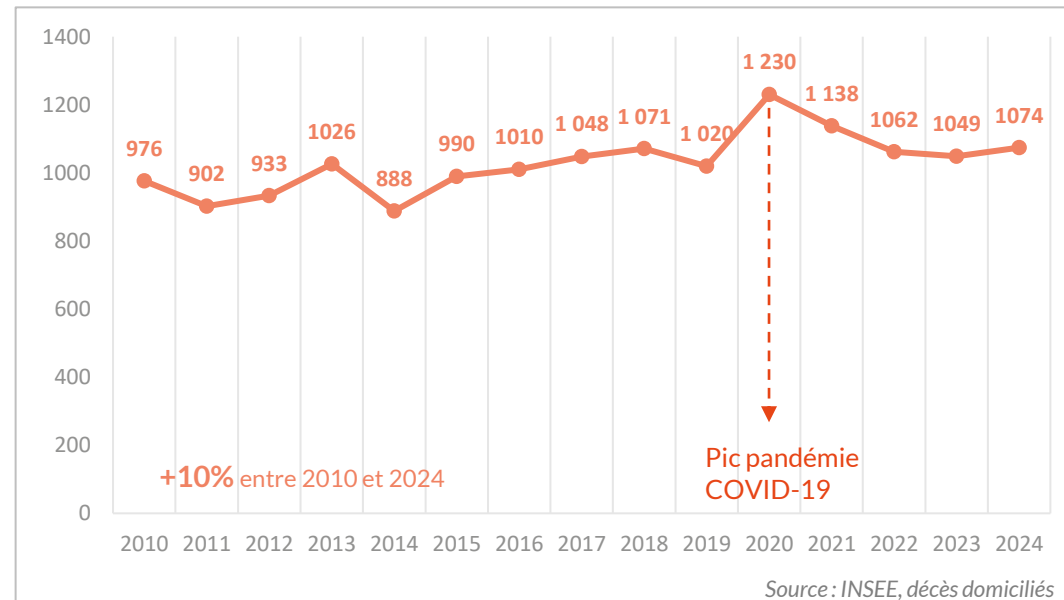


UNE AUGMENTATION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DÉCÈS

Agglomération Mulhousienne : évolution du nombre de décès



Mulhouse : évolution du nombre de décès



→ En lien direct avec le vieillissement démographique qui s'installe, une augmentation significative du nombre de décès est observée, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale.

Source : INSEE, décès domiciliés



Décès

- Evolution du nombre de décès entre 2010 et 2024

Mulhouse : +10%

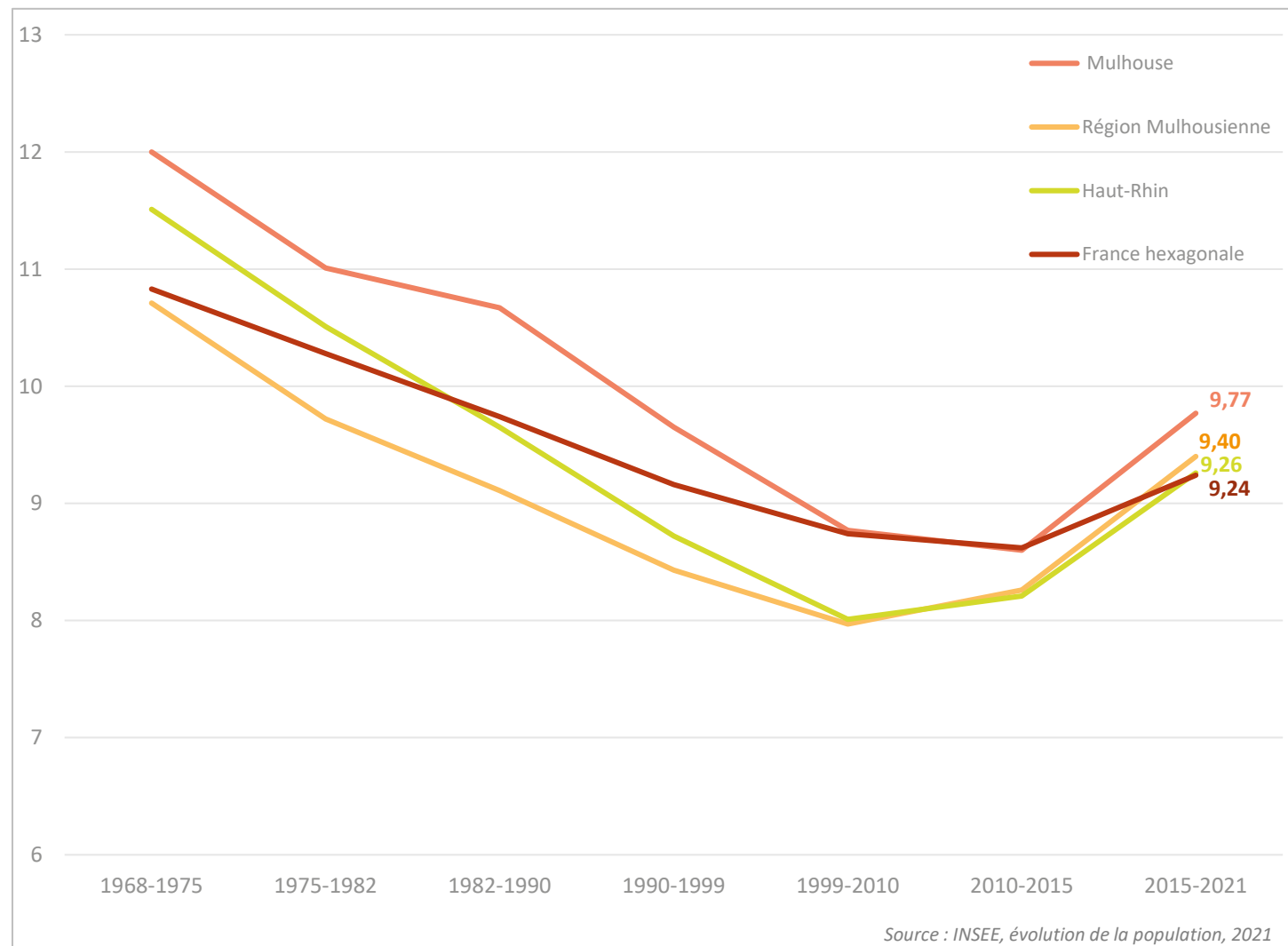
Agglomération Mulhousienne : +22%

Haut-Rhin : +24%

France hexagonale : +16%

DES TAUX DE MORTALITÉ ÉLEVÉS POUR LA VILLE DE MULHOUSE

Evolution des taux de mortalité



Une évolution similaire avec des intensités variées

Une tendance similaire se dessine pour l'ensemble des périmètres étudiés : une baisse des taux de mortalité jusqu'aux années 2010, suivie d'une augmentation des taux entre 2015 et 2021, en raison du vieillissement de la population et de l'impact de l'épidémie de COVID-19 en 2020.

Dans le Haut-Rhin et l'agglomération mulhousienne, les taux de mortalité ont toujours été inférieurs à ceux de la ville de Mulhouse et même à la moyenne nationale depuis les années 1980. Ces taux sont liés à la présence de quasiment l'ensemble des hôpitaux et cliniques sur le ban mulhousien.

La ville de Mulhouse affiche les taux de mortalité les plus élevés depuis les années 2010.

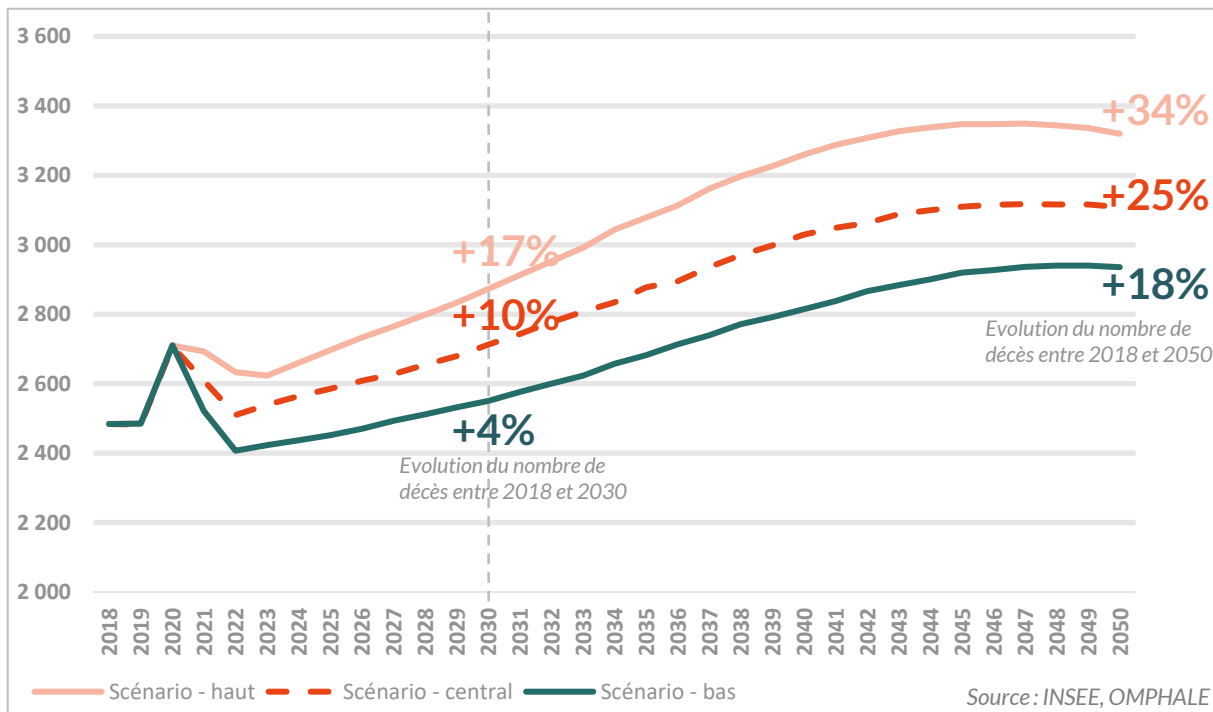
Taux de mortalité (définition)

Le taux de mortalité correspond au nombre de décès d'une période donnée rapporté à la population totale moyenne d'une période donnée. Il est généralement exprimé pour 1000 personnes.

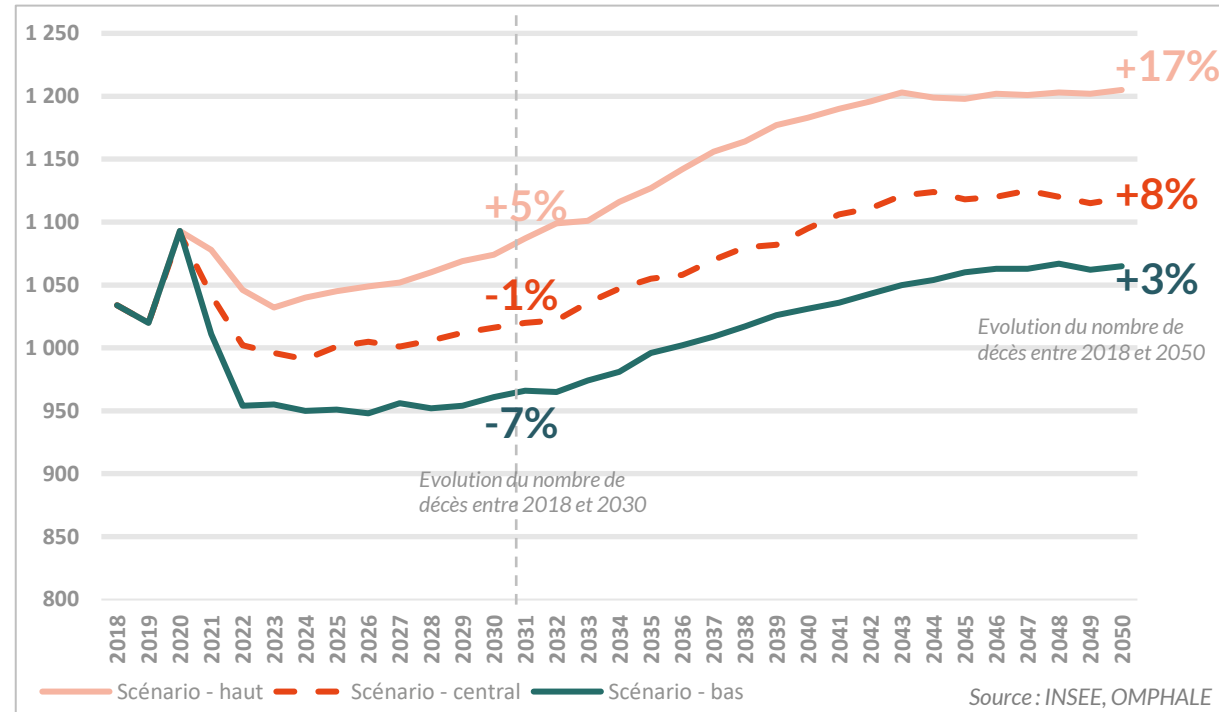


UN NOMBRE DE DÉCÈS CROISSANT À VENIR

Agglomération Mulhousienne : évolution projetée du nombre de décès



Mulhouse : évolution projetée du nombre de décès



- À l'horizon 2030, le nombre de décès dans l'agglomération mulhousienne est estimé de +4 % à +17 % selon les scénarios. En revanche, la ville de Mulhouse pourrait connaître une stabilité, voire une légère évolution à la baisse ou à la hausse, avec des variations comprises entre -7 % et +5 %.

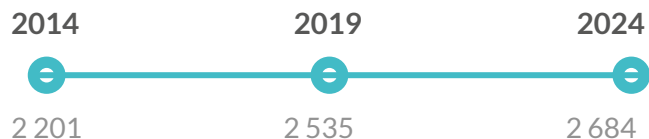
- À l'horizon 2050, la tendance s'accroît nettement, avec une hausse marquée du nombre de décès, estimée entre +18 % et +34 % pour l'agglomération mulhousienne. Sur la même période, Mulhouse pourrait enregistrer une augmentation plus modérée, comprise entre +3 % et +17 %.

ESTIMATION DU NOMBRE DE DÉCÈS À VENIR - RÉCAPITULATIF



Agglomération Mulhousienne

Rappel - nombre de décès domiciliés

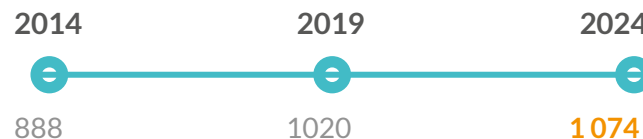


Nombre de décès projetés/an – Modèle OMPHALE	2030	2050
Scénario Haut	2 873	3 320
Scénario Central	2 712	3 109
Scénario Bas	2 550	2 935



Ville de Mulhouse

Rappel - nombre de décès domiciliés



Nombre de décès projetés/an - Modèle OMPHALE	2030	2050
Scénario Haut	1 074	1 205
Scénario Central	1 016	1 119
Scéario. Bas	961	1 065

Un scénario haut à privilégier pour anticiper les besoins à venir

Bien que le modèle OMPHALE n'ait pas vocation à prévoir un scénario exact, il permet d'identifier les grandes tendances. Fondé sur les données du recensement de janvier 2018, il apparaît qu'à ce jour, pour l'horizon 2030, les niveaux de décès observés pour la ville de Mulhouse et

l'agglomération Mulhousienne dépassent déjà certains scénarios dans les projections, ce qui conduit à privilégier le scénario haut comme hypothèse de projection à suivre.

Projections (définition)



Les projections, quelle qu'en soit la nature (population, ménage, décès, etc.) ne visent pas à prédire un scénario exact. Elles permettent de fournir une image de la population future à partir de la connaissance du passé et en formulant, pour le futur, des hypothèses sur les trois composantes de la population : la fécondité, la mortalité et les migrations.

Le modèle de projection démographique utilisé est le modèle Omphale de l'INSEE qui permet de réaliser des projections sur la période 2018-2070, sur toute zone géographique de plus de 50 000 habitants. Il fait appel aux populations par sexe et âge au 1^{er} janvier 2018, issues du recensement de la population.

3. EN FRANCE, DES PRATIQUES FUNÉRAIRES COMMUNES, MAIS LOCALEMENT DIVERSIFIÉES



PRATIQUES FUNÉRAIRES - CRÉMATION : CHOIX & MOTIVATIONS

Crémation



Taux de crémation

44% 61%

**Echelle nationale *Echelle locale (Mulhouse)

**Question : Quelle est la dernière cérémonie d'un proche à laquelle vous avez assisté ?

*Locale : Données calculés à partir des chiffres de la FAC



Profil socio-démo

63% chez les 50-59 ans

58% chez les revenus de 3660€ et 5490€

57% chez les employés

**Question : Pour vos propres obsèques, envisagez-vous plutôt une inhumation ou une crémation ?



Les motivations du choix

24% pour ne pas embarrasser la famille

18% pour des raisons écologiques

9% les cimetières manquent de place

7% pour ne pas être sous la terre

5% pour des raisons financières

5% par désir de supprimer le corps le plus rapidement possible

4% pour faire comme mon mari/ membres de la famille

**Question : Pour quelle raison principale préféreriez-vous une crémation ?

Un taux de crémation supérieur à Mulhouse

A Mulhouse, 61% des personnes optent pour la crémation, une différence notable en comparaison à l'échelle nationale (44%).

Il n'existe pas de données locales permettant d'identifier un profil socio-démographique précis des personnes optant pour la crémation. Toutefois, à l'échelle nationale, le recours à la crémation est plus fréquent **chez les 50-59 ans, chez les personnes aux revenus compris entre 3 660€ à 5 490€ et parmi les employés.**

Parmi les motivations principales de ce choix, une majorité de personnes préfère la crémation **pour ne pas embarrasser leur famille ou pour des raisons écologiques.**

Source : « Les Français et les obsèques » - baromètre CSNAF-CREDOC, 2024

La CSNAF (Chambre Syndicale Nationale des Arts Funéraires) et le CREDOC (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie) ont publié en 2024 la sixième édition de leur baromètre sur les Français et les obsèques. Ce baromètre offre des informations précieuses sur les opinions et les pratiques funéraires et a été réalisé à partir d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 40 ans et plus.

Source : « Les Français et les obsèques », CSNAF-CREDOC, 2024 (**Echelle nationale) / Données internes – ville de Mulhouse, 2024 (*Echelle locale)

PRATIQUES FUNÉRAIRES - INHUMATION : CHOIX & MOTIVATIONS

Inhumation



Taux
d'inhumation

53% 39%

**Echelle nationale *Echelle locale (Mulhouse)

**Question : Quelle est la dernière cérémonie d'un proche à laquelle vous avez assisté ?

*Locale : Données calculés à partir des chiffres de la FAC



Profil socio-démo

88% chez les musulmans
66% chez les pratiquants réguliers d'une religion
44% chez les 80 ans et plus
39% chez les revenus de plus de 5490€

**Question : Pour vos propres obsèques, envisagez-vous plutôt une inhumation ou une crémation ?



Les motivations
du choix

27% par tradition familiale
16% pour des convictions religieuses
16% pour des raisons naturelles, le corps retourne à la terre
8% par désir de conserver une trace physique du corps
7% par peur d'avoir un corps réduit immédiatement en cendres


**Question : Pour quelle raison principale préféreriez-vous une crémation ?

L'inhumation est moins fréquente à Mulhouse

À Mulhouse, l'inhumation est moins fréquente qu'au niveau national, avec environ 39 % des obsèques contre 53 % en France.

Il n'existe pas de données locales permettant d'identifier un profil socio-démographique précis des personnes optant pour l'inhumation. Toutefois, à l'échelle nationale, le recours à l'inhumation est plus fréquent chez les 80 ans et plus, chez les personnes aux revenus de plus de 5 490€, chez les musulmans et parmi les pratiquants réguliers d'une religion.

Parmi les motivations principales de ce choix, la tradition familiale se classe en première position, suivie par les convictions religieuses et les raisons naturelles liées au retour du corps à la terre.

Source : « Les Français et les obsèques » - baromètre CSNAF-CREDOC, 2024 
La CSNAF (Chambre Syndicale Nationale des Arts Funéraires) et le CREDOC (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie) ont publié en 2024 la sixième édition de leur baromètre sur les Français et les obsèques. Ce baromètre offre des informations précieuses sur les opinions et les pratiques funéraires et a été réalisé à partir d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 40 ans et plus.

Source : « Les Français et les obsèques », CSNAF-CREDOC, 2024 (**Echelle nationale) / Données internes – ville de Mulhouse, 2024 (*Echelle locale)

LA CRÉMATION : UN COÛT HONÉREUX MAIS PLUS ACCESSIBLE QUE L'INHUMATION



Crémation

Souvent appelée à tort incinération, la crémation est une option de plus en plus choisie par les Français. **Elle consiste à brûler et réduire en cendres le corps d'une personne décédée.** Les frais liés à la crémation peuvent être significatifs pour les proches du défunt. En plus du cercueil, qui doit respecter des normes légales (étanchéité, résistance, biodégradabilité, combustible avec cuvette d'étanchéité), il est nécessaire d'acheter une urne funéraire pour recueillir les cendres. Le choix du cercueil dépendra du budget, des dernières volontés du défunt et des souhaits de la famille. Le cercueil en carton figure comme une des options pour les obsèques par crémation.



Il est très difficile d'estimer justement le coût de la crémation (frais obligatoires et frais optionnels).

Situation locale

- 2 crématoriums

Mulhouse : 2087 crémations (2021), 2102 crémations (2022)

Sausheim : 3040 crémations (2021), 3358 crémations (2022)

Source : Fédération française de crémation, 2022

Frais obligatoires

- Les frais de transport du défunt (mise à disposition d'un véhicule funéraire et du personnel nécessaire)
- L'achat d'une urne funéraire et d'un cercueil provisoire
- Les démarches liées aux pompes funèbres pour l'organisation des obsèques (transports, mise en bière, cérémonie, crémation...)
- La redevance de la crémation

Frais optionnels

- La préparation du défunt (soin de conservation)
- La cérémonie religieuse ou civile (location du lieu, honoraires du maître de cérémonie ...)
- Les articles funéraires (faire-part, registre de condoléances,...)
- Fleurs ...Et bien d'autres, selon les choix des familles
- **NB** : La destination des cendres doit être dans un équipement cinéraire de cimetière (colombarium, jardin du souvenir, scellement d'urne ...), l'urne ne peut plus être conservée au domicile.

Montant de la redevance de la crémation en € (TTC)	2022
Mulhouse	Environ 530 €
Sausheim	Environ 524 €

Source : Fédération française de crémation, 2022

Coût crémation

Échelle nationale

€ 4 434 €
en moyenne

Source : Etude Silver Alliance & Simplifia, 2023

L'INHUMATION, UN COÛT ÉLEVÉ

L'inhumation

L'inhumation, ou enterrement, est une pratique funéraire commune dans de nombreuses cultures, consistant à placer un corps en terre et à établir une sépulture. Dans un cimetière, plusieurs options sont disponibles, comme l'inhumation en pleine terre ou dans un caveau, influençant les coûts en fonction de la profondeur de la fosse et du nombre de places. Un monument est ensuite érigé pour marquer la concession. La durée de la concession peut être choisie (perpétuelle ou durée choisie). Il est également possible d'inhumer sur un terrain privé à la condition d'obtenir une autorisation préfectorale.

Frais obligatoires

- L'achat d'un cercueil
- Les frais de transport du défunt (mise à disposition d'un véhicule funéraire et du personnel nécessaire)
- La mise en bière
- Les démarches liées aux pompes funèbres pour l'organisation des obsèques (transports, mise en bière, cérémonie, crémation....)
- Creusement ou ouverture de caveau
- Achat d'une concession

NB : il n'y a pas forcément de caveau, en Alsace la pratique la pleine terre est majoritaire. En outre, la concession n'est pas obligatoire, le défunt ou sa famille peuvent choisir un terrain commun gratuit.

Frais optionnels

- La préparation du défunt (soin de conservation)
- La cérémonie religieuse ou civile (location du lieu, honoraires du maître de cérémonie, offrandes liées au culte,...)
- Les articles funéraires (faire-part, registre de condoléances,...)
- Montage monument funéraire
- Marbrier
- Inscription
- Fleurs
-Et bien d'autres, selon les choix des familles



Il est très difficile d'estimer justement le coût de l'inhumation (frais obligatoires et frais optionnels).

Coût inhumation

Échelle nationale

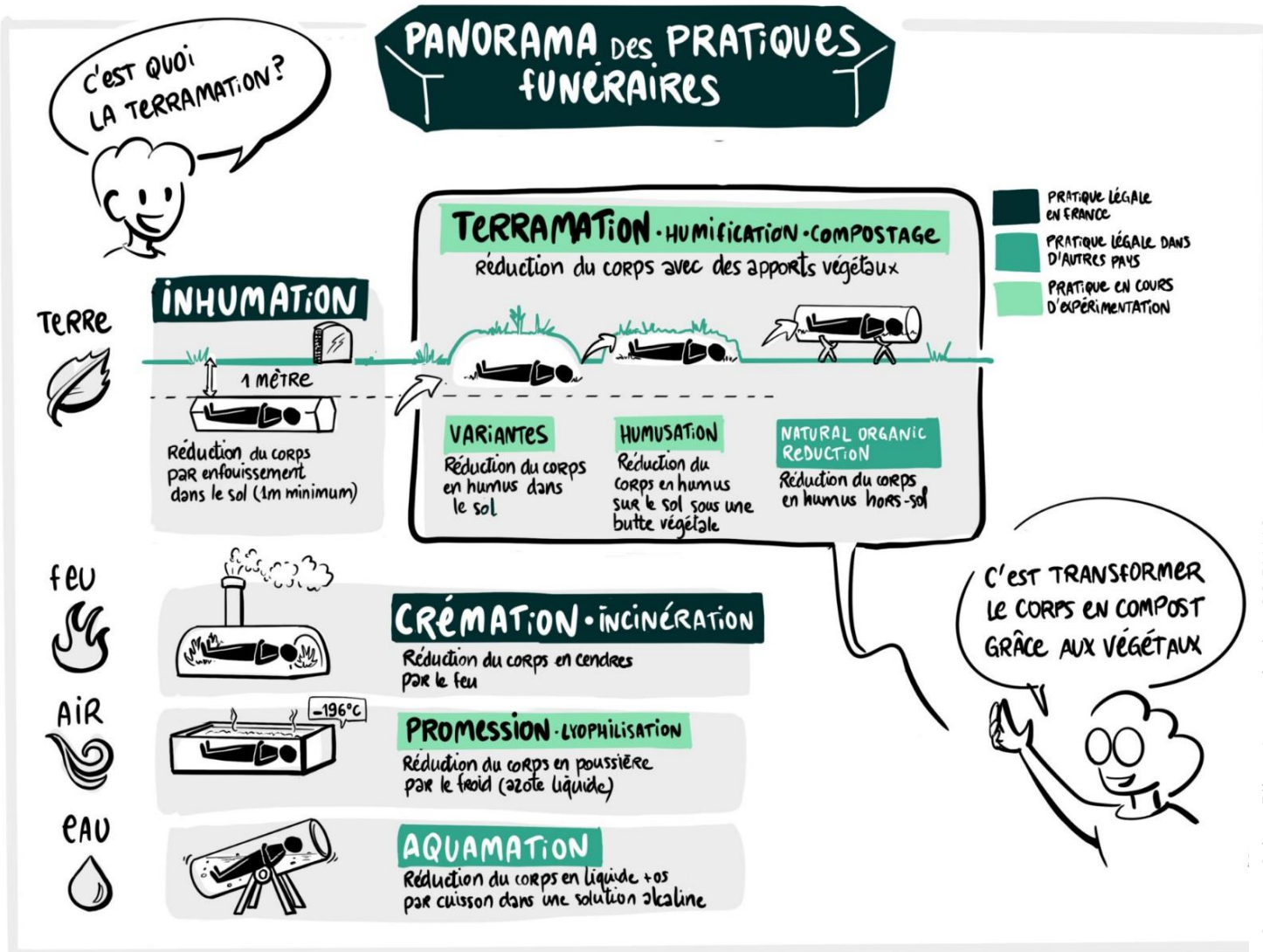


5 044 €

en moyenne

Source : Etude Silver Alliance & Simplifia, 2023

VERS DE NOUVELLES PRATIQUES FUNÉRAIRES A L'AVENIR ?



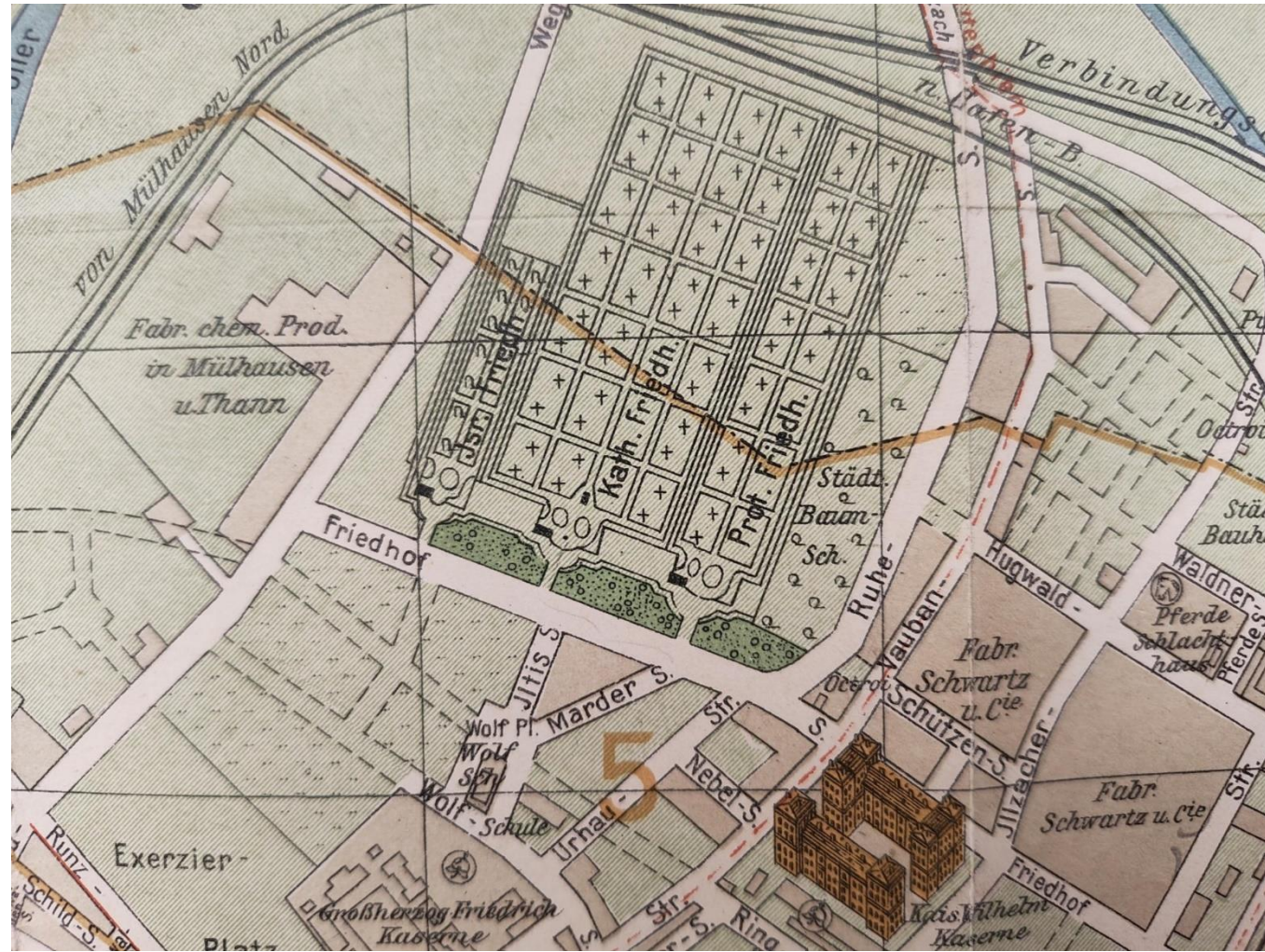
Vers des sépultures plus respectueuses de l'environnement ?

En France, il n'existe que deux pratiques légales en matière de funéraire : l'inhumation et la crémation. Cependant, les Français manifestent un intérêt croissant pour l'impact environnemental des obsèques, et l'émergence de nouvelles alternatives. Néanmoins, les méthodes telles que l'aquamation, l'humusation ou la promession restent très peu connues du public français. (Source : Les Français et les obsèques » - baromètre CSNAF-CREDOC, 2024)

D'autres pays commencent à autoriser ces nouvelles pratiques : l'aquamation a été légalisée en Irlande en 2023, l'humusation a reçu l'autorisation à Washington en 2024, et la promession est désormais permise au Royaume-Uni, qui possède des promatoriums.

Bien que ces méthodes demeurent encore rares, il est probable qu'elles gagnent en popularité dans les années à venir.

4. PERSPECTIVES SUR LES ÉQUIPEMENTS FUNÉRAIRES



Source : Extrait du *Pharus plan der Stadt Mulhausen im Elsass, mit Dornach und Ridersheim*, Carl Stuckerberger, 1903.
Le Cimetière central, un équipement qui était à cheval sur la limite de Mulhouse et d'Illzach.



La question des cultes et des personnes sans ressources suffisantes

En raison de l'annexion de 1870, en Alsace-Moselle, l'article 15 du décret du 23 prairial an XII a été maintenu à l'**article L. 2542-12 du code général des collectivités territoriales**. Ce dernier stipule que :

- « Dans les communes où on professe plusieurs cultes, **chaque culte a un lieu d'inhumation particulier**. Lorsqu'il n'y a qu'un seul cimetière, on le partage par des murs, haies ou fossés, en autant de parties qu'il y a de cultes différents, avec une entrée particulière pour chacune, et en proportionnant cet espace au nombre d'habitants de chaque culte ».

Dans les faits ces dispositions concernent les cultes concordataires qui sont catholiques, luthériens, réformés et israélites. Ils ne revêtent pas de caractère obligatoire et les cimetières sont souvent inter-confessionnalisés. À Mulhouse, le cimetière central dispose d'une partie protestante et catholique différenciée. La partie juive est gérée par le Consistoire israélite.

Notons également que l'**article L511-2 du Code de l'action sociale et des familles** est spécifique à L'Alsace-Moselle. Il précise que :

- « Toute **personne dénuée de ressources** et âgée de plus de seize ans doit recevoir de la commune dans laquelle elle se trouve un abri, l'entretien indispensable, les soins et prescriptions nécessaires en cas de maladie ainsi que **des funérailles décentes**. L'aide est accordée sans préjudice du droit de réclamer le remboursement des frais à la commune dans laquelle la personne dénuée de ressources a son domicile de secours communal ».

Pour les cultes non concordataires

L'agglomération mulhousienne connaît d'autres pratiques religieuses. En Alsace-Moselle :

- « **les maires peuvent également user des pouvoirs qu'ils détiennent en matière de police des funérailles et des cimetières**. Ils ont en particulier **le pouvoir de fixer l'endroit affecté à chaque tombe**, après avoir pris connaissance de l'intention précédemment exprimée par le défunt ou manifestée par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles ».

→ Source : Réponse du 20 août 2013 à une question de Mme la députée Marie-Jo Zimmermann, URL : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-3072QE.htm>

Sur ce fondement et sous réserve que la neutralité du cimetière soit préservée, **des carrés musulmans existent dans quatre communes de l'agglomération**. Cela induit que des pratiquants de ce culte venant d'autres communes s'y fassent mettre en terre. **Or, ces sites présentent parfois des contraintes de place pouvant être très aigües**. Cela nécessite de planifier les emplacements nécessaires dans la conception ou l'extension de ces équipements. Pour mémoire, l'orientation des tombes est réglementée dans le cimetière central de Mulhouse, situé au sein d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR), à l'inverse du cimetière Nord.



Considérations sur les crémations liées aux exhumations administratives

Le vote de l'article L. 2223-4 du Code général des collectivités territoriales, résultant de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, a donné lieu à de nouvelles considérations sur les exhumations administratives. Dans les faits, ces dispositions autorisent le maire à faire procéder à la crémation des restes exhumés « *en l'absence d'opposition connue ou attestée du défunt* ». Le maire ne serait ainsi pas tenu d'informer les proches des défunts inhumés en terrain commun, en cas d'expiration du délai de sépulture ou de reprise de la sépulture. Dans ce cas de figure, l'exhumation serait aussi susceptible d'aboutir à la crémation des restes du défunt..

Interrogé sur le sujet, le Conseil Constitutionnel a suspendu les dispositions précitées, précisant que :

- « *Les mots « en l'absence d'opposition connue ou attestée du défunt » figurant au deuxième alinéa de l'article L. 2223-4 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, sont contraires à la Constitution* ».

→ **Source** : Décision du Conseil Constitutionnel n° 2024-1110 Question Prioritaire de Constitutionnalité du 31 octobre 2024. URL : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2024/20241110QPC.htm>

La reprise des terrains communs, une question délicate pour les communes

En matière d'exhumations administratives, le maire doit **s'informer par tout moyen utile en contactant les tiers** susceptibles de connaître la volonté du défunt en matière de crémation des restes exhumés, faisant suite à la reprise d'une sépulture en terrain commun. **Dans les faits, cela est très difficile à mettre en œuvre**, car la famille (quand il y en a) n'a pas forcément mis ses coordonnées à jour (en l'absence de renouvellement), de concessions). Il est donc très difficile d'obtenir l'assentiment pour le devenir de la dépouille. Par défaut, la crémation est écartée en attendant une éventuelle évolution du droit.

Dès lors, le potentiel de reprise d'emplacements à terme, en terrains communs, apparaît complexe à remobiliser, sans volontés connues des défunts. Or il s'agit de plus de 50 % des tombes pour le cimetière central. Cela peut compliquer la possibilité de remobiliser ce foncier.

LA PROCÉDURE DE CRÉATION OU EXTENSION CIMETIÈRE



Enjeux liés à la création d'un cimetière et à l'envergure des sépultures (liste non exhaustive)

L'estimation des besoins pour satisfaire les inhumations et les demandes de concessions est une étape primordiale pour justifier de la création et de l'extension des cimetières. En effet, un terrain commun doit être constitué d'emplacements individuels destinés à accueillir gratuitement les corps pour une durée minimale de 5 ans.

Les articles R1112-1 à D6371-8 du Code général des collectivités territoriales du 31 janvier 2011 fixent les règles relatives à la création de sites cinéraires, cimetières et opérations funéraires.

Notons qu'il est indiqué que : « *les terrains les plus élevés et exposés au nord sont choisis de préférence. Ceux-ci doivent être choisis sur la base d'un rapport établi par l'hydrogéologue. Ce rapport se prononce sur le risque que le niveau des plus hautes eaux de la nappe libre superficielle puisse se situer à moins d'un mètre du fond des sépultures* ».

Les cimetières et espaces cinéraires doivent, en outre, être entourés d'une clôture ayant au moins 1,50 mètre de haut. **De même, chaque inhumation doit avoir lieu dans une fosse séparée de 1,50 mètre à 2 mètres de profondeur sur 80 centimètres de largeur, au moins.** De même, les fosses doivent être distantes les unes des autres de 30 à 40 centimètres sur les côtés, et de 30 à 50 centimètres à la tête et aux pieds.

L'enquête publique de création d'un cimetière

Quand trois conditions sont cumulées, la création d'un cimetière est soumise à la réalisation préalable d'une enquête publique, telle que prévue au Code de l'environnement et à une autorisation préfectorale. Il s'agit des conditions suivantes :

- dans une **commune urbaine** au sein d'une agglomération de plus de 2 000 habitants,
- **à l'intérieur du périmètre d'agglomération**, le périmètre d'agglomération se définit comme « les périmètres extérieurs des constructions groupées ou des enclos qu'ils joignent immédiatement »,
- **à moins de 35 mètres des habitations**, la distance de 35 mètres est calculée par rapport à l'habitation la plus proche du cimetière, l'habitation se définissant comme « *tout bâtiment dans lequel se rencontre le fait de la présence habituelle, quoique non permanente, de l'homme* ».

→ **Source** : Articles L. 123-1 à 123-19 issus de l'article de la loi GRENELLE II, articles R123-1 à R123-27 du Code de l'environnement et de l'article 2 du décret n°20 11-121 du 28 janvier 2011.



Centre funéraire et crématorium de Mulhouse

- Le crématorium municipal fut créé en 1978, il est le **8^e plus ancien crématorium de France**
- Une grande salle de cérémonie (capacité de 120 places assises)
- Un salon de recueillement (15 places assises)
- 11 salons de présentation (chambres funéraires)

→ La ville a initié la construction d'un nouveau bâtiment de cérémonie et de convivialité d'une superficie de 500m² devant être achevé en octobre 2026. Il comprendra plusieurs équipements nouveaux, tels que :

- Une salle de cérémonie supplémentaire (80 places assises)
- Deux salles de réception (30 et 50 places modulables en une seule salle de 80 places).

Centre funéraire et crématorium de l'III Alain Hoffarth à Sausheim

- Un crématorium
- Salle de cérémonie omni-cultes
- Salle de convivialité (2 salles pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes)
- Des chambres funéraires
- Des salons de recueillement
- Un jardin du souvenir

→ Plusieurs espaces funéraires dans le Haut-Rhin et depuis novembre 2025 à Mulhouse. Un plan stratégique à l'horizon 2030 est en cours d'élaboration.

Une anticipation des besoins futurs pour les crématoriums

Le centre funéraire de Mulhouse a mis en place un troisième four au sein du crématorium après le Covid, notamment pour pallier les périodes de maintenance impliquant l'arrêt total d'un four et une hausse de la mortalité qui évolue progressivement à la hausse.

L'ouverture d'une deuxième salle de cérémonie vient alléger l'activité de la première qui recevait jusqu'à 660 cérémonies (2022) et devait parfois enchaîner plusieurs services par jour. Cette nouvelle salle vise d'abord à améliorer l'accueil des familles et, parallèlement, à anticiper l'augmentation des besoins liés au vieillissement de la population.

Enfin, l'ouverture des salles de réception vient répondre à une demande de la population, n'ayant pas d'espace de convivialité jusqu'à présent.



Le crématorium de l'III vu du ciel à Sausheim, un équipement majeur – Image Google Map

LES CIMETIÈRES DE MULHOUSE



Le cimetière central de Mulhouse, un Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Quelques définitions et éléments importants

Nombre d'emplacements à reprendre : il s'agit des tombes dont les concessions sont échues et forcloses, et dans lesquelles subsistent encore des monuments funéraires et/ou des corps.

⚠ Du fait de la nature des sols, la décomposition complète des corps peut dépasser 50 ans. De ce fait, à Mulhouse, de nombreuses concessions arrivées à échéance ne peuvent pas être immédiatement reprises, les corps ne pouvant être transférés à l'ossuaire. Leur reprise impliquerait un passage par la crémation, une solution que la commune limite au strict minimum pour des raisons à la fois économiques, légales, techniques et éthiques.

Nombre d'emplacements libres : Il correspond aux tombes actuellement vides et immédiatement attribuables.

Nombre d'emplacements en cours : Il englobe l'ensemble des concessions actives, quelle que soit leur durée restante.

4 cimetières communaux et 2 types d'emplacements

Sur les 4 cimetières, le Central est le plus vaste. Il existe également celui de Bourtzwiller, de Dornach et du Nord (le plus récent avec possibilité d'extension). S'y distinguent les types d'emplacements suivants :

1- les terrains communs qui sont :

- gratuits pour une durée de 10 ans,
- De taille standardisée, sans possibilité d'installation de caveau, destinées exclusivement aux inhumations en pleine terre.

2 - Les concessions de plus larges dimensions, adaptées à tous les types d'inhumation et pouvant accueillir tout type d'équipement funéraire.

Les chiffres clés

42 772 emplacements sur
tous les cimetières de Mulhouse

Dont
33 217 sur le cimetière central

Les cimetières disposent également de plusieurs équipements :

- Un jardin du souvenir au cimetière central, pouvant accueillir entre 1 500 et 2 000 défunts issus de la crémation
- Un ossuaire au cimetière central, capable de recevoir environ une centaine de reliquaires
- Des ossuaires de plus petite capacité, avec une vingtaine de reliquaires chacun, situés dans les cimetières de Dornach et de Bourtzwiller.

L'OCCUPATION GLOBALE DES CIMETIÈRES DE MULHOUSE

	Cimetière central	Ensemble des cimetières confondus - Mulhouse
Nbr d'emplacements libres - terrain commun	480	617
Nbr d'emplacements libres - concessions	462	1 190
Nbr total d'emplacements libres	942	1 807
Nbr d'emplacements à reprendre - terrain commun	10 861	11 565
Nbr d'emplacements à reprendre - concessions	5 602	6 303
Nbr total d'emplacements à reprendre	16 463	17 868

Un potentiel très important mais difficile à remobiliser

	Cimetière central	Ensemble des cimetières confondus - Mulhouse
Taux de remplissage (% de nb d'emplacements en cours - terrain commun et concessions)	48%	54%
% d'emplacements libres en terrain commun/ concessions libres	3%	4%
Potentiel - emplacements en terrain commun/ concessions à reprendre	50%	42%

Des cimetières à capacité d'accueil limitée

Seulement 3% de places libres (en terrain commun et concessions) dans le cimetière central, 4% pour l'ensemble des cimetières de Mulhouse. Néanmoins, un potentiel de reprise d'emplacements en terrain commun et concessions élevé (50% pour le cimetière central), mais limité par des contraintes techniques importantes (qualité des sols).

→ Une hausse progressive des décès d'ici 2030 mais plus marquée à l'horizon 2050, nécessitant une anticipation des besoins à long terme.

Rappel nombre de décès	2020	2021	2022	2023	2024	Projections OMPHALE - Scén. haut	
						2030	2050
Agglomération Mulhousienne	3048	2671	2768	2569	2684	2873	3320
Mulhouse	1230	1138	1062	1049	1074	1074	1205

L'OCCUPATION DÉTAILLÉE DES CIMETIÈRES DE MULHOUSE

	Nbr total d'emplacements libres	Nbr total d'emplacements à reprendre
Cimetière Central	942	16 463
Cimetière Dornach	239	669
Cimetière Bourtzwiller	71	427
Cimetière Nord	555	309

Un potentiel très important mais difficile à remobiliser

Des cimetières proches de la saturation

Dans la majorité des cimetières de Mulhouse, la part d'emplacements libres est inférieure ou égale à 5 %, traduisant une situation de quasi-saturation. **Seul le cimetière Nord se distingue, avec environ 17 % d'emplacements encore disponibles.**

→ **Le cimetière Nord** dispose du plus grand nombre de places restantes (555) mais n'a pas de terrain commun. Il présente néanmoins un potentiel d'extension, sous réserve d'une révision du PLUi, de travaux d'aménagement conséquents et du déclassement de l'espace boisé, permettant **la création d'environ 2 000 emplacements supplémentaires.**

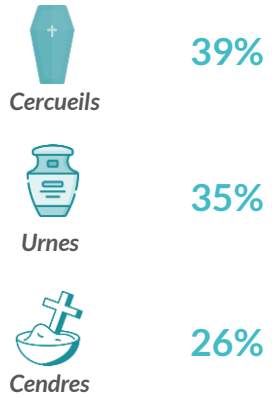
Un potentiel de reprise d'emplacements en terrain commun et concessions élevé (50% pour le cimetière central), mais limité par des contraintes techniques importantes (qualité des sols). Cette situation ne se retrouve pas forcément dans les autres cimetières, où le potentiel de reprise est nettement plus faible mais où le nombre de concessions et de terrains communs en cours est important. **C'est notamment le cas du cimetière de Dornach, dont le taux de remplissage atteint jusqu'à 81 %.**



	Cimetière central	Cimetière Dornach	Cimetière Bourtzwiller	Cimetière Nord
Taux de remplissage (% de nb d'emplacements en cours - terrain commun et concessions)	48%	81%	66%	74%
% d'emplacements libres en terrain commun/ concessions libres	3%	5%	5%	17%
Potentiel - emplacements en terrain commun/ concessions à reprendre	50%	14%	29%	9%

LE FUNÉRAIRE À MULHOUSE, LES TENDANCES

Répartition moyenne des types de sépultures sur la période 2015-2024



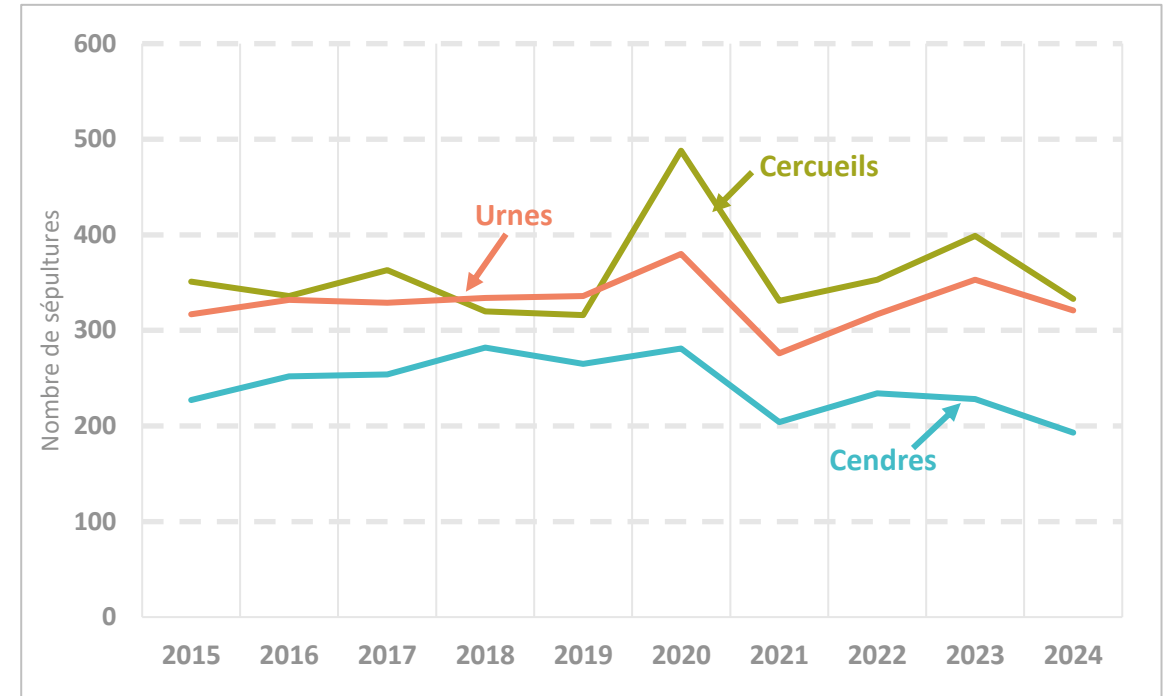
L'inhumation traditionnelle demeure le mode de sépulture majoritaire sur les dix dernières années, mais est suivie de près par les sépultures en urne.

L'année 2020 pourrait devenir la norme en matière de besoins funéraires

Au cours des dix dernières années, l'inhumation traditionnelle s'est maintenue à un niveau moyen de 359 inhumations par an. L'année 2020 constitue un cas particulier en raison de l'épidémie de COVID-19.

Toutefois, compte tenu de l'évolution de la structure démographique et de l'augmentation attendue du nombre de décès, **on peut émettre l'hypothèse que le niveau observé en 2020 → soit 488 inhumations ce qui tendra à devenir la norme.**

De la même manière, on peut également s'attendre à une hausse du nombre d'urnes et de cendres, **qui pourrait se rapprocher ou dépasser le niveau observé en 2020 (380 urnes et 281 cendres).**



Evolution des types de sépultures de 2015 à 2024 dans le cimetière central de Mulhouse

SURFACE D'UN FUTUR CIMETIERE, ESTIMER LES BESOINS



Nombre de décès projetés/an - Modèle OMPHALE - SCENARIO HAUT	2030	2040	2050
Agglomération mulhousienne	2 873	3 260	3 320
Mulhouse	1 074	1 183	1 205
Nombre d'inhumations estimées/an (39% des décès)	2030	2040	2050
Agglomération mulhousienne	1 121	1 272	1 294
Mulhouse	419	496	505
Surface brute théorique de concessions individuelles + terrains communs à planifier extrapolée sur 10 ans, en hectares	2030-39	2040-49	2050-59
Agglomération mulhousienne	2,242	2,544	2,588
Mulhouse	0,838	0,992	1,01

Plusieurs hectares de surfaces pour des inhumations

Pour estimer l'envergure du cimetière, il s'agissait de partir d'hypothèses les plus défavorables, en partant du scénario haut d'OMPHALE et d'un taux moyen d'inhumation de 39 % constaté sur la dernière décennie. La surface brute théorique de concessions individuelles à planifier, extrapolée de 2030 à 2059, est de 7,4 hectares environ pour l'ensemble des communes de l'agglomération, dont 2,8 hectares juste pour Mulhouse.

À titre de comparaison, le cimetière central de Mulhouse fait 17 hectares toutes surfaces confondues et est composé à plus de 40 % de cheminements, de lieux de recueillement, de plantations, d'espaces techniques.

Méthode d'estimation théorique des besoins en termes de surface brute de concessions individuelles dans la décennie 2030 pour Mulhouse

- Soit un besoin théorique d'inhumations de 496 emplacements par an donc 4960 sur la décennie 2040, soit l'équivalent du cimetière de Dornach par exemple,
- Soit pour une tombe individuelle, dont les dimensions les plus répandues sont de 2 mètres de longueur pour 1 mètre de largeur.

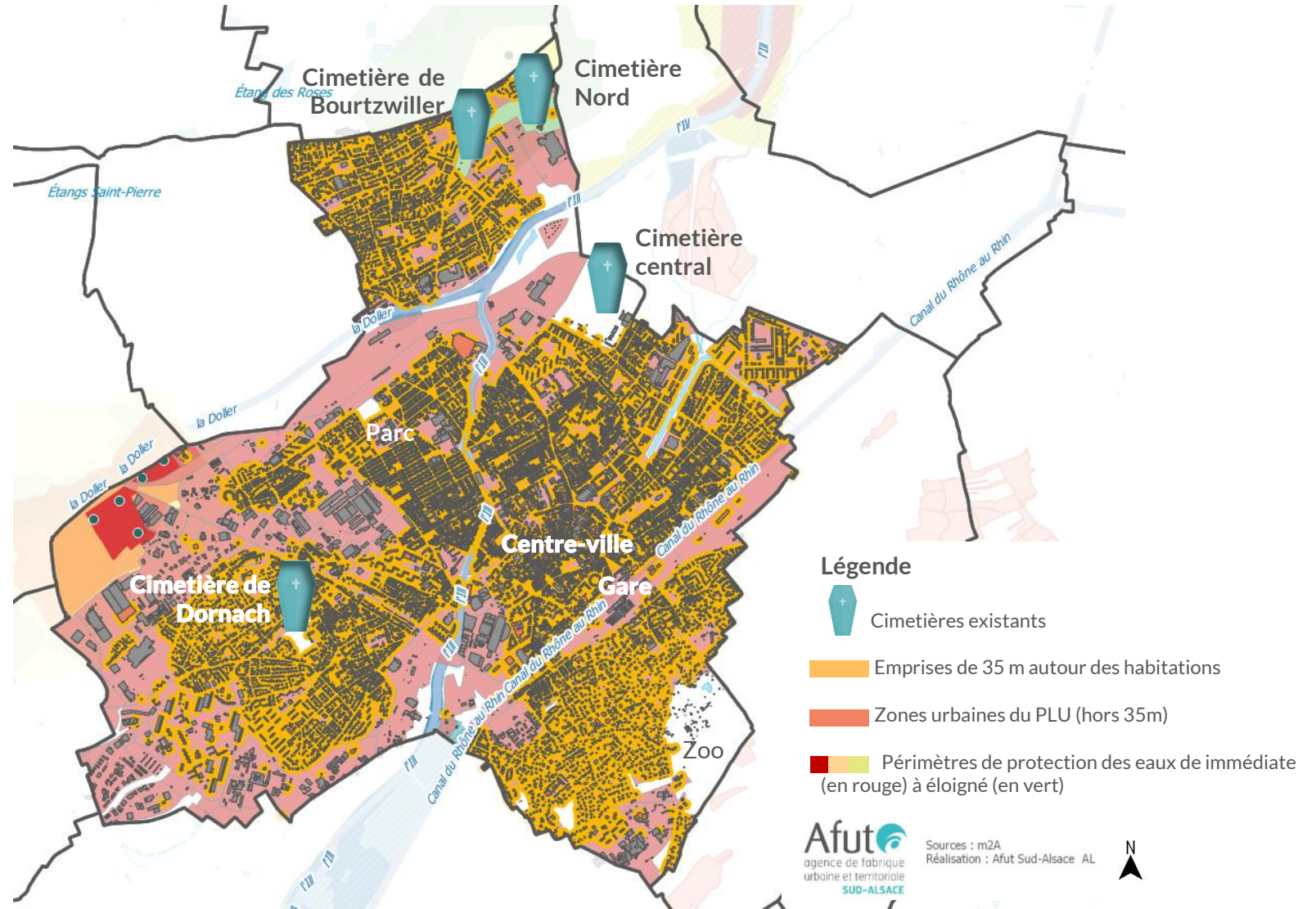
→ Ce besoin théorique est de 9920m² de surface brute de concessions individuelles, soit près d'un hectare (hors autres types d'espaces).

UN FUTUR CIMETIÈRE DANS MULHOUSE, MISSION IMPOSSIBLE

Mise en place d'une cartographie SIG pour trouver des sites potentiels

Il s'agissait de croiser différents enjeux et contraintes rédhibitoires pour l'implantation de cimetières, sur le territoire de la commune de Mulhouse. Ont été relevés les périmètres de captage d'eau, les forêts classées, les plans de prévention des risques d'inondation, les espaces naturels sensibles et les espaces à moins de 35m d'une habitation, il apparaît deux types d'espaces. En blanc, en dehors des zones U du PLU, les terrains sont souvent occupés, soit par des cimetières, des équipements divers et une forêt ou des bords de rivières. En rose, il s'agit des zones U du PLU éloignées des habitations. Ces sites sont souvent, en revanche, occupés par des infrastructures et des équipements divers. Y demeurent des friches pouvant poser des questions de pollution des sols et de concurrence avec d'autres projets (industriels et ferroviaires).

L'ensemble de ces enjeux tendent à brosser le portrait d'une complexe prospective foncière sur le ban communal.



Le ban communal de Mulhouse

UN DÉFI FONCIER ET D'INTEGRATION URBAINE

L'aménagement des cimetières un enjeu transversal

Le cimetière est un **espace public parfois patrimonial** qui porte **des enjeux de cadre de vie et de société** pour lequel il peut être question de développer des stratégies d'aménagement urbain qui permettent aux espaces cinéraires d'entretenir un lien avec d'autres espaces urbains. Il **s'agit de penser les espaces funéraires** non seulement en termes d'espace à aménager, mais aussi **en termes d'ambiance et d'enjeux de développement durable**, en croisant leur réalisation avec les continuités de trame verte et bleue et d'accessibilité.

Or, la question funéraire est **peu intégrée aux schémas de développement et de planification urbaine**. Et pourtant, le sujet est porteur d'enjeux écologiques, économiques, fonciers et sociétaux forts.

Un sujet essentiellement communal jusqu'à ce jour

- Le sujet de la **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** questionne **quant à la disponibilité de foncier**, alors que des besoins forts se font sentir et certains bans communaux présentent des possibilités d'extensions ou de création nouvelles, assez limitées.
- Il pourrait être envisagé de lancer des **réflexions prospectives funéraires intercommunales** (mutualisation entre communes de prestations ou de services publics, disposer d'un outil commun pour les reprises de concessions et suivi des capacités foncières).



Cimetière Nord de Kingersheim



Cimetière de Wittenheim

Images aériennes : Google map

Des défis à relever pour les espaces funéraires :

- **Monotonie minérale** de certains sites
- Les difficultés pour accéder à l'emplacement (stationnement, circulation, absence de mobilier urbain)
- Certains cimetières souffrent d'un manque **d'espaces de cérémonie**.

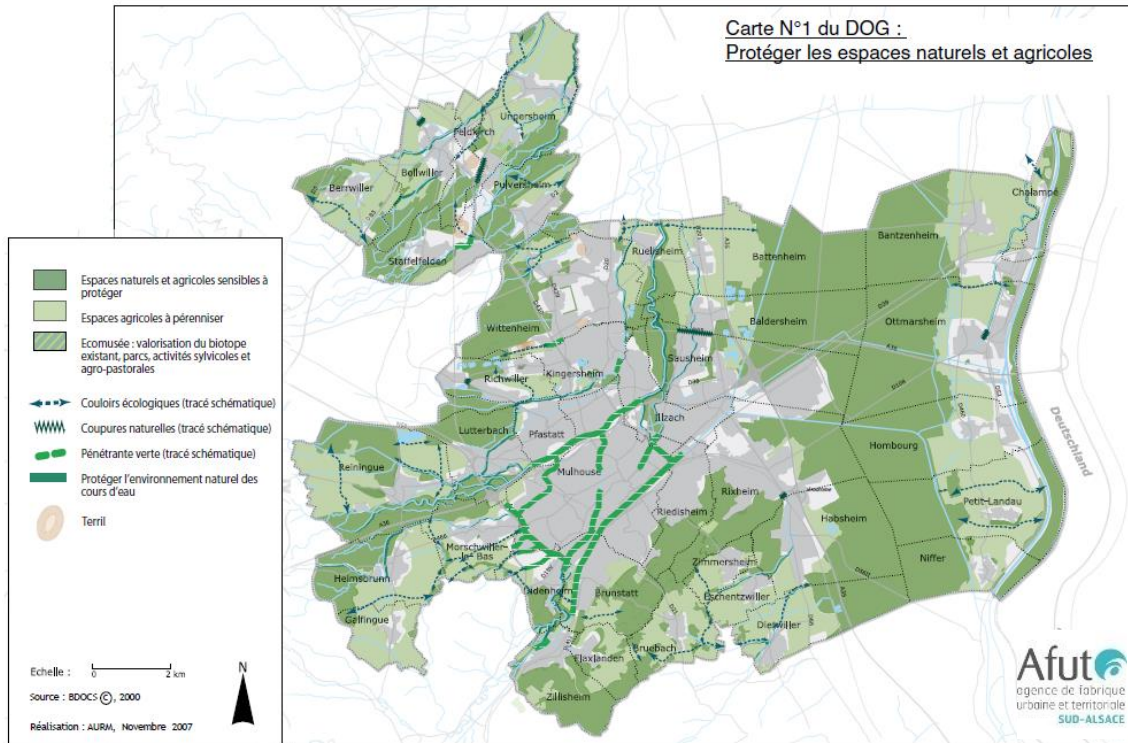
DONNÉES CLÉS DE L'AGGLOMÉRATION MULHOUSIENNE

49 cimetières

67 ha occupés par les cimetières

1,5 ha réservés pour les extensions de cimetières

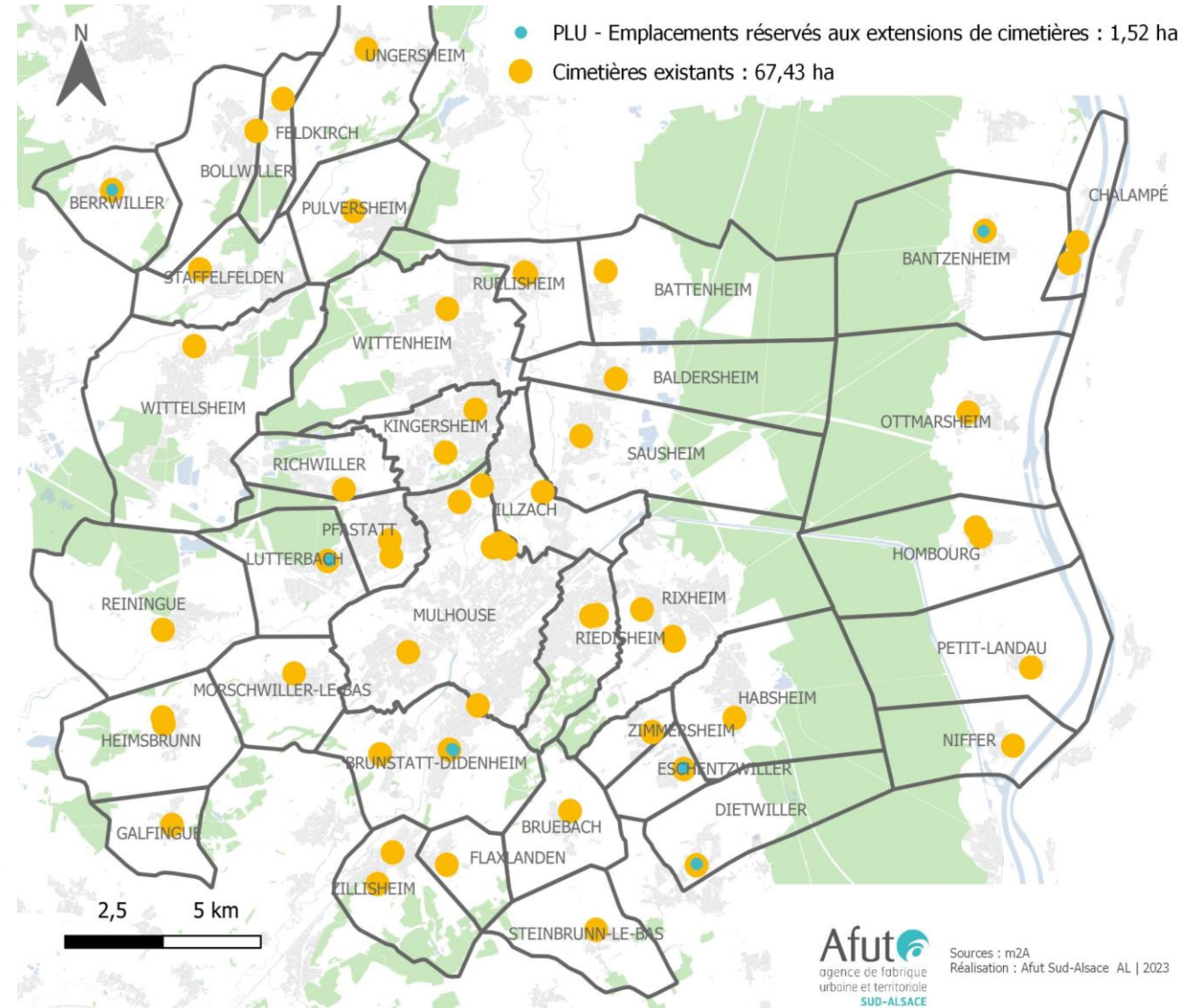
Carte N°1 du DOG :
Protéger les espaces naturels et agricoles



La trame verte de l'agglomération Mulhousienne

Les cimetières de demain gagneront à être plus intégrés à la trame paysagère. Il s'agira de travailler à l'acceptabilité sociale de ces derniers dans le grand paysage du sud de l'Alsace.

Les cimetières de l'agglomération Mulhousienne, existants et prévus



5. RETOURS D'EXPÉRIENCES ET INSPIRATIONS POUR LE CIMETIÈRE DE DEMAIN



LES CIMETIÈRES UN RENOUVEAU DES EQUIPEMENTS

Cimetière « naturel » ou parc cinéraire ?

Les cimetières « naturels » sont conçus pour réduire l’empreinte écologique des enterrements, des sépultures et de l’aménagement même des espaces funéraires, à l’image du premier cimetière bio d’Alsace avec cercueils biodégradables, à Sternenberg. Ce type de démarches apporte des gains en matière d’îlots de chaleur urbains. À l’inverse, un parc cinéraire n’est pas un cimetière à proprement parler, il n’y a pas de tombeau ou de caveau, mais des cendres dispersées dans la verdure et pouvant accueillir des arbres de mémoire. Il est possible de citer l’exemple du « Jardin de mémoire » au bord de la rivière du Bono (Morbihan) où cohabitent plus de 1 000 arbres.

Les « arbres de mémoire »

Ils offrent aux personnes ayant fait le choix de la crémation que leurs cendres soient déposées au cœur des racines d’un arbre choisi, parmi 12 essences. Une urne biodégradable enfouie au pied de l’arbre reçoit les cendres lors d’une cérémonie sur ce lieu de mémoire. Peut être choisi un « arbre individuel », « un arbre familial », ou « un arbre communautaire » pour une durée de 15, 30 ou 50 ans.

Quand les cimetières partent à la conquête du ciel

Japon, le columbarium futuriste du temple de *Koukoko-ji* dispose de 2 000 niches à urnes fermées par un bouddha illuminé par des LEDs. Au Brésil, à Santos, se trouve le plus grand cimetière vertical au monde : le *Memorial Necropole Ecumenica*. Construit à partir de 1983, disposant de 14 étages, il occupe une superficie de 1,8 hectare et contient environ 16 000 tombes. En France, en matière de cimetière vertical, il est possible de citer, à Marseille, la cathédrale du silence (18 000 places), dont la création remonte à 1972.



La Cathédrale du silence de Marseille, image Google Earth

Principes d’aménagement des cimetières « naturels »

- Pas de caveau en béton (aujourd’hui très majoritaire)
- Des pierres tombales en pierre locale
- Pas de fleurs artificielles
- Les personnes sont enterrées dans un cercueil ou une urne en matériaux biodégradables (comme le carton, bois non traité) → Interdite en pleine terre dans une concession autre que perpétuelle, car la dispersion entraîne de fait la perpétuité de la tombe (urne biodégradable = dispersion)
- La thanatopraxie est interdite
- Le défunt devra être habillé de fibres naturelles (lin, coton, chanvre...)
- Aucun pesticide n’est utilisé.

Lien vers la publication → <https://afut-sudalsace.org/document/show/quels-futurs-espaces-pour-nos-defunts-defis-fonciers-humains-ecologiques>

LES CIMETIÈRES INTERCOMMUNAUX : UNE SOLUTION AU MANQUE DE FONCIER ?

Mutualiser les moyens entre communes, la question du Cimetière métropolitain de Montpellier

Cet équipement (en extension d'un équipement existant) est destiné aux habitants des 31 communes de la Métropole. **D'une superficie de 13,5 hectares, il accueille 1300 arbres, des prairies fleuries** et a participé à la création de nouveaux milieux favorables à la biodiversité (essences mellifères, limitation des sols imperméables...). L'équipement, qui a remporté le **prix or des Victoires du Paysage en 2024**, propose :

- Une terrasse panoramique ouverte sur le Pic Saint-Loup, et deux jardins du souvenir,
- Des carrés confessionnels juifs et musulmans,
- 4 600 places en caveaux, 500 columbariums (niches pour les urnes cinéraires),
- 139 cavurnes (petits caveaux individuels en pleine terre pour les urnes).

De même, le cimetière comprend un complexe funéraire, avec notamment :

- Une salle de cérémonie de 70 personnes et 1 salle de rencontre associée (espace d'attente),
- Un espace de recueillement : le *condouloir*,
- Cinq salons funéraires avec une grande terrasse dédiée, dont un salon dédié aux jeunes défunts et une salle de remise des urnes.

→Source : Dossier de presse [20250120 - DP CIMETIERE METROPOLITAIN](#)



Le cimetière métropolitain de Montpellier, de l'Agence Traverses, en extension d'un cimetière communal préexistant à droite de l'image.

Crédit photo Géoportail



Politique funéraire de la Ville de Lyon

Orientations stratégiques

2023 / 2026



Novembre 2023

La politique funéraire de la ville de Lyon

La Ville de Lyon a décidé d'être la première commune de France à mettre en **place une tarification sociale et progressive pour ses sépultures**. Il est prévu des tarifs délibérés par le conseil municipal, indiquant aujourd'hui des critères comme la durée de la concession ou la situation occupée dans le cimetière. Cependant, rien n'interdit explicitement la définition d'une grille tarifaire sociale et progressive, sous conditions de ressources.

La Métropole de Lyon a fait réaliser une étude par un cabinet spécialisé, ainsi qu'un **recensement des besoins des communes**, l'objectif est d'agréger les données quantitatives et qualitatives nécessaires à une **prospectivité funéraire**. La Ville de Lyon, confrontée à des problématiques de foncier sur son territoire, travaillera activement à cette

prospectivité funéraire avec la Métropole, pour répondre aux défis de l'augmentation de la mortalité. Une politique de reprises administratives plus active va permettre de prolonger l'accueil de nouveaux défunts de plusieurs années, à périmètre de cimetières communautaires constant.

La promotion de la politique funéraire passe aussi pour la Ville de Lyon par **une mise en réseau** avec d'autres collectivités à l'échelle nationale, à travers l'Union des pôles funéraires publics (UPFP).



Pôle Funéraire Public
Métropole de Lyon

Animation d'un réseau intercommunal :

Mise en place récente d'un réseau thématique sur le funéraire pour conseiller les communes de l'Eurométropole dans la gestion de leurs cimetières, avec recrutement d'un ETP (*ex. évolutions juridiques, évolutions des pratiques, modalités de gestion, mise en œuvre du Plan Climat dans les cimetières...*).

Veille sur les évolutions de la compétence funéraire de l'Eurométropole en vue d'aboutir à une convention avec les communes pour :

- Planifier et prioriser des projets au regard des besoins (*ex. inscription aux PPI*).
- **Faire de la prospective foncière** pour les besoins de créations et extensions de cimetières en lien avec directions et services compétents.
- Identifier et formaliser des besoins de chaque projet en termes funéraires et d'aménagement (cahiers des charges).
- Suivi des chantiers de création et d'extension de cimetières relevant de la compétence métropolitaine en lien avec les directions et services compétents.
- Anticiper et assurer le suivi des opérations de rénovation du patrimoine bâti métropolitain dans les cimetières.

Mise en place l'observatoire du funéraire au niveau du territoire euro métropolitain :

Cet observatoire poursuit plusieurs objectifs, comme :

- Une analyse technique des besoins au regard des pratiques funéraires (*inhumation, crémation, nouveaux modes de sépultures*) et des évolutions démographiques (*vieillesse de la population*).
- Une cartographie de l'existant et les projets d'évolution, création d'un système d'information géographique du funéraire pour le territoire de l'Eurométropole.
- Une veille juridique, technique et sociale du funéraire sur les sujets d'actualité et les réflexions nouvelles engagées au niveau local et national.
- Une veille sur **la mise œuvre de la charte relative à la gestion des sépultures alternatives dans les cimetières de Strasbourg**
- Des propositions d'évolutions en lien avec la législation et les retours des usagers particuliers.



Le cimetière du Bagersee à Illkirch-Graffenstaden

Inauguré en 2025, il s'inscrit dans une démarche de **parc cinéraire**. La maîtrise d'œuvre des aménagements paysagers a été portée par la direction des espaces publics et naturels de l'Eurométropole de Strasbourg. La gestion revient à la commune d'Illkirch-Graffenstaden où se trouve le cimetière. Les terres extraites du terrain et non exploitables pour le cimetière ont été utilisées dans le cadre du chantier routier de Car Express du TSPO. Les couches loessiques issues de ce chantier ont, à l'inverse, été réutilisées ici. Ce type de démarche présente plusieurs intérêts, mais n'est pas nécessairement la plus économique en foncier.

RETOUR D'EXPERIENCES –VILLE DE STRASBOURG

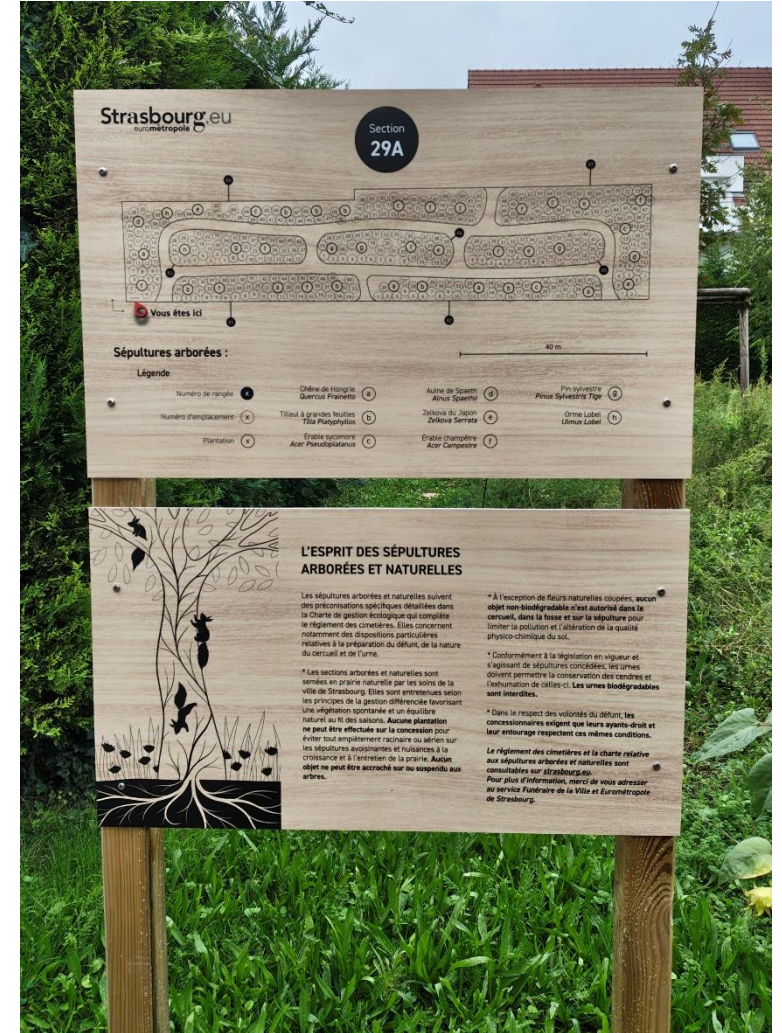
Mise en place d'une charte environnementale des sépultures naturelles

La nouvelle charte instaurée par la Ville de Strasbourg dans ses cimetières répond à plusieurs enjeux. Ce projet propose une alternative écologique aux rites traditionnels en privilégiant la biodiversité et la réduction de l'empreinte carbone grâce à des matériaux biodégradables et une gestion paysagère durable.

Deux options distinctes ont été définies :

- l'inhumation en pleine terre sous une prairie fleurie ou
- le dépôt d'urnes cinéraires au pied de massifs boisés.

Le document contient un des règles qui précisent la préparation des défunts. Sont ainsi interdites : les soins chimiques et les monuments en pierre au profit de stèles en bois. L'objectif est de respecter un équilibre naturel évolutif au fil des saisons. Par ailleurs, il s'agit de transformer les espaces funéraires strasbourgeois en véritables îlots de fraîcheur urbains dédiés au recueillement.



Les sépultures naturelles et panneau explicatif au Cimetière ouest de Strasbourg

Des arbres ont été plantés sur une parcelle de 20 ares et accueillent des urnes funéraires à leur pied.

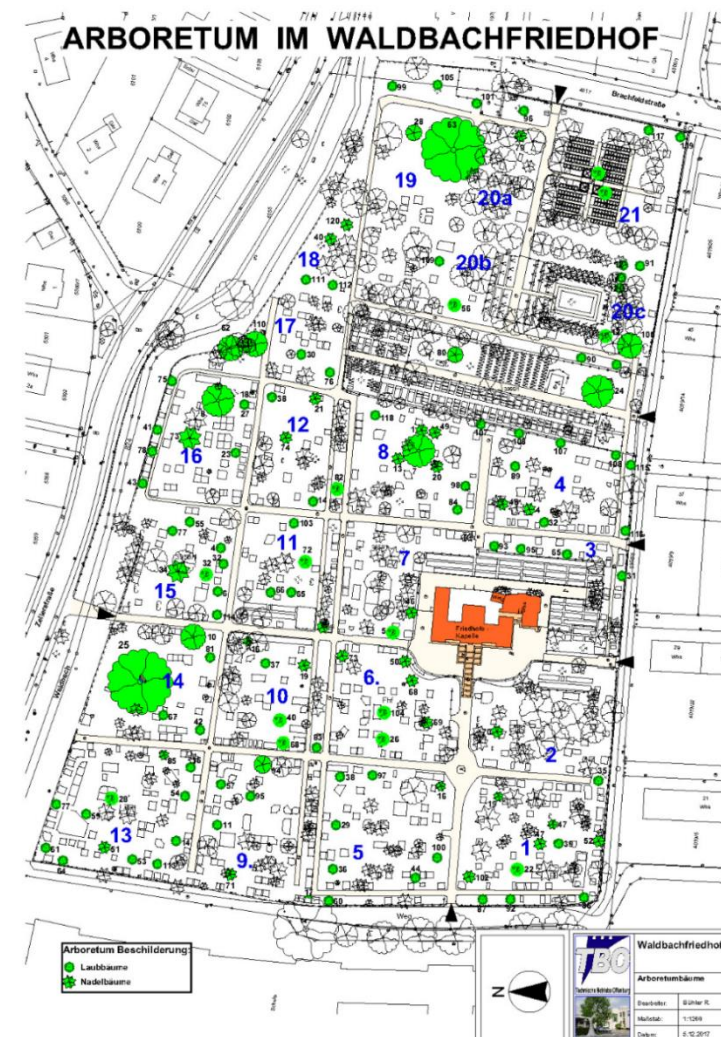
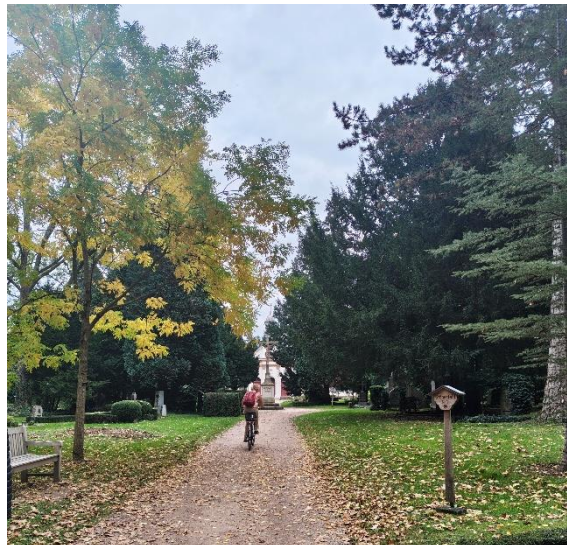
RETOUR D'EXPERIENCES - OFFENBOURG EN ALLEMAGNE (ENJEUX PATRIMONIAUX)

Un cimetière paysager classé, le Waldbach

La ville d'Offenbourg dans le Bade-Wurtemberg accueille le cimetière du *Waldbach* qui, en raison de son importance historique et artistique exceptionnelle, a été classé monument historique en 2003. L'ensemble protégé comprend également le cimetière militaire, où reposent les victimes des Première et Seconde Guerres mondiales. Le cimetière allié, créé en 1945, se compose d'un mémorial et de 45 tombes de victimes de la tyrannie de 1933-1945.

Fondé en 1871, ce cimetière est non seulement un **monument culturel et historique exceptionnel**, mais aussi un précieux espace vert abritant des arbres et arbustes rares. Au cours des 140 dernières années, cet espace s'est transformé en un arboretum majestueux. Cette zone, d'une superficie d'environ 4,5 hectares, compte une cinquantaine d'espèces différentes d'arbres et d'arbustes, feuillus et conifères, parfois proches des tombes.

Le conseil municipal a clairement exprimé son soutien au **double rôle du cimetière, à la fois cimetière et parc**. Il n'y a ni obligation ni nécessité de réutiliser les espaces ouverts occupés par des sépultures, de même que le remplacement des arbres dépérissant par des mesures respectueuses de l'environnement – dans un souci de développement durable – ne saurait être interdit.



La riche végétation du cimetière du Waldbach

De gauche à droite : vues du cimetière à l'automne 2025 et plan de l'arboretum réalisé par les services techniques de la ville et l'association des amis du cimetière. Il s'agissait de repérer les arbres à conserver et de délimiter des périmètres de corolles d'arbres dans lesquels l'installation de tombes est interdite.

RETOUR D'EXPERIENCES - OFFENBOURG EN ALLEMAGNE (ENJEUX PATRIMONIAUX)

Les parrainages de tombes anciennes

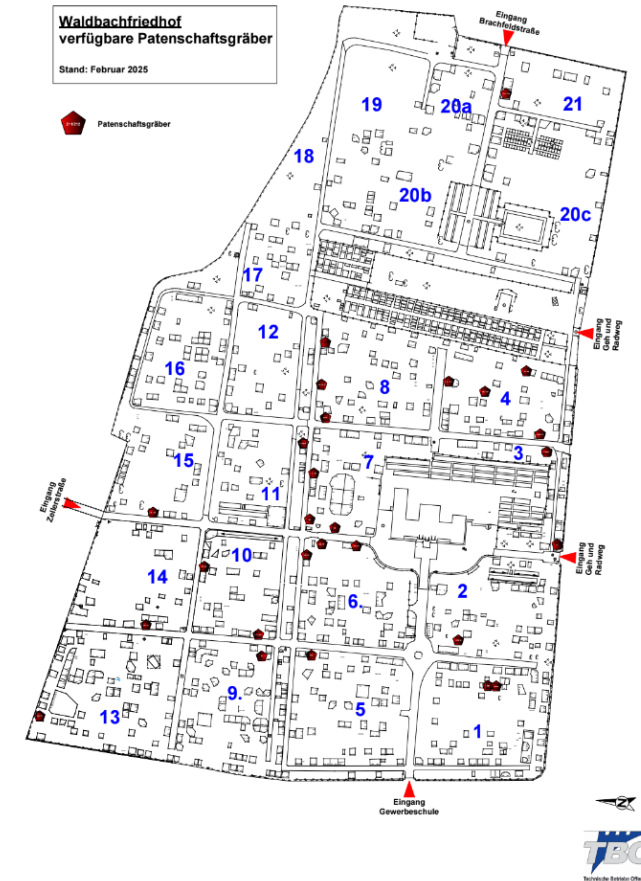
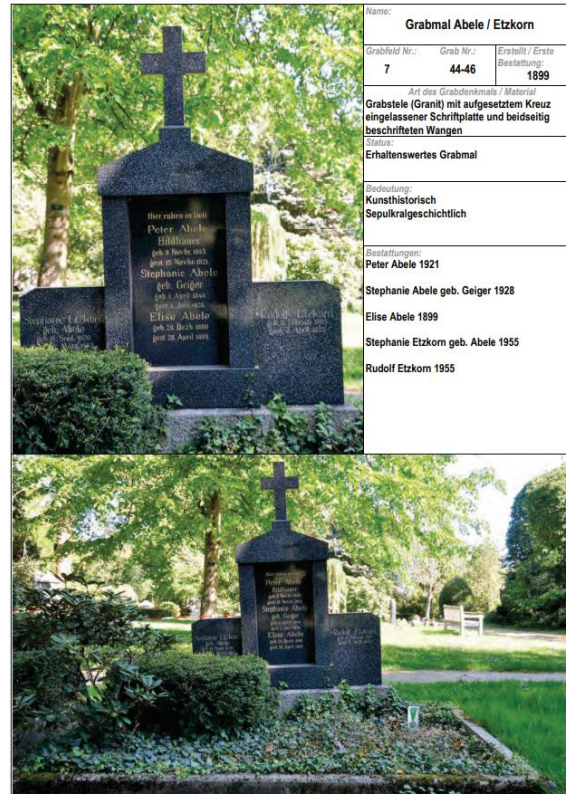
Ce **mécénat** concerne des sépultures de valeur historique qui ont été abandonnées et pour lesquelles il n'existe plus de droit d'utilisation (durée de concession expirée) selon le règlement des cimetières de la ville d'Offenburg.

Les tombes dont les pierres tombales sont jugées dignes d'être conservées sont celles qui doivent être préservées pour des raisons d'intérêt artistique, historique local et funéraire. En parrainant une tombe, il est question de participer à la sauvegarde et à la mise en valeur de monuments funéraires anciens.

Selon la nature du sol, **l'inhumation d'un corps ou d'une urne funéraire est possible dans ces sépultures historiques**. En cas d'inhumation, les parrains bénéficient d'une réduction de 5 % par année d'entretien effectuée, dans la limite de 50 % du prix de la concession. Il est également possible d'acquérir un site funéraire d'importance historique, digne d'être préservé pour un usage immédiat ou futur.

Les personnes intéressées concluent un contrat privé avec l'administration du cimetière pour l'entretien d'une sépulture historique, définissant les droits et obligations de chaque partie. En prenant en charge l'entretien, les parrains acquièrent également la possibilité d'utiliser la sépulture ultérieurement, pour eux-mêmes ou les membres de leur famille.

Waldbachfriedhof Offenburg
Dokumentation der für Patenschaften geeigneten Grabdenkmale auf dem Waldbachfriedhof



De gauche à droite : plan des tombes disponibles, pour un parrainage et fiche exemple d'une tombe proposée pour un parrainage en janvier 2026.

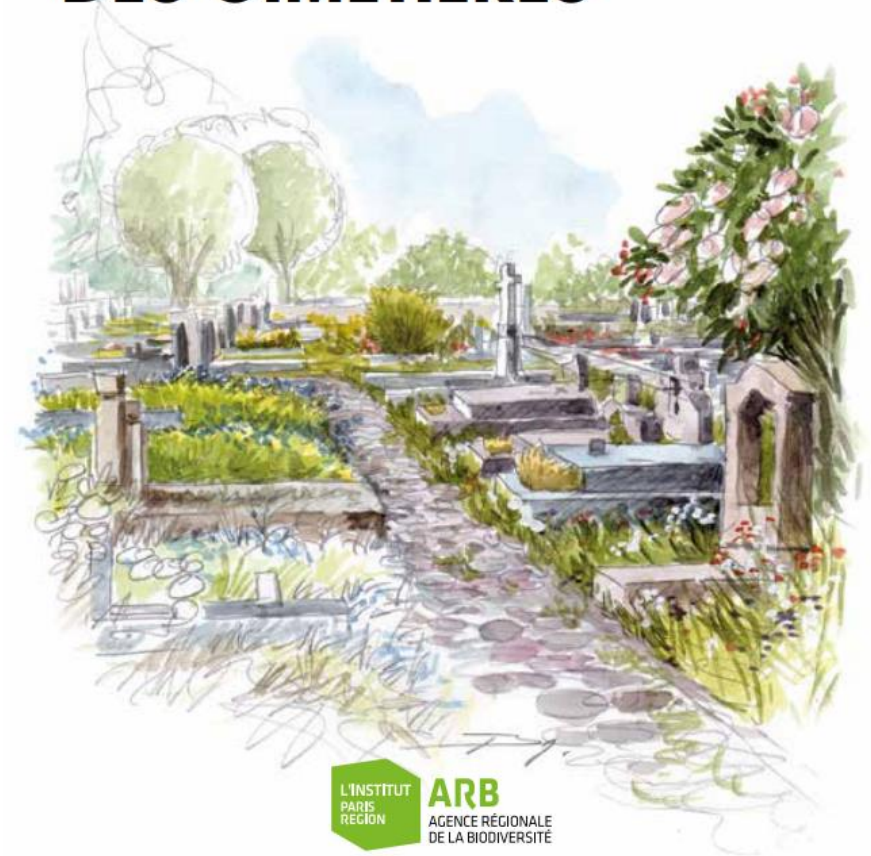
Le parrainage des tombes est encouragé par l'Association des Amis du cimetière historique de Waldbach (qui relaie les offres de parrainage sur leur site internet) et l'administration du cimetière municipal.

Source → [Parrainages de tombes : cimetière de Waldbach](#)

POUR EN SAVOIR PLUS

- Afut Sud-Alsace, *Matinale du 23 mars 2023 consacrée à la place de nos défunts dans nos villes et villages* : <https://afut-sudalsace.org/document/show/quels-futurs-espaces-pour-nos-defunts-defis-fonciers-humains-ecologiques>
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados, *Du gravier au brin d'herbe, quelles évolutions possibles des cimetières ?* Mai 2018 [CAHIER-4-cimetiere.pdf](https://cahier-4-cimetiere.pdf)
- l'Association des Cimetières Européens (ASCE) : <https://demainlaville.com/demain-quelle-place-en-ville-pour-nos-defunts/>
- Les morts en ville, nouvelles coexistences : <https://hal.science/hal-01404376/document>
- <https://www.lagazettedescommunes.com/588271/les-cimetieres-passent-du-gris-au-vert/>
- L'espace de la mort, Michel Ragon : <https://www.lagazettedescommunes.com/785212/les-cimetieres-a-lheure-de-la-transition-ecologique/>
- Joseph Rigot, Céline Eyraud, *Vademecum : Construire le cimetière de demain*, éd. Patrimoine Rhônealpin, URCAUE Rhône-Alpes, M&G Editions, 2010
- Gaëlle Clavandier et François Michaud Nérard (co.dir.), *Les cimetières : que vont-ils devenir? À partir d'une enquête en Normandie, en France et ailleurs.*
- Pascaline Thiollière, *L'urbain et la mort : ambiances d'une relation*, thèse soutenue publiquement le 13 juin 2016, Université Grenoble Alpes.
- Marie Fruquière, *Mort, ville et « écologie » : La construction d'un paysage funéraire alternatif dans le territoire métropolitain strasbourgeois*, thèse soutenue en 2025 sous la direction de Denis Bocquet, UNISTRA.
- APUR, *Situation, enjeux urbains et d'aménagement des cimetières du Sifurep*, 2010.

GUIDE DE CONCEPTION ET DE GESTION ÉCOLOGIQUE DES CIMETIÈRES



Agence Régionale de la Biodiversité d'Ile de France, *Guide de conception et de gestion écologique des cimetières* [guide_cimetiere2022_bat_web.pdf](#)



CONTACT

Tristan SIEBERT

03 69 77 60 73

tristan.siebert@afut-sudalsace.org

Afut Sud-Alsace

33 avenue de Colmar

68200 MULHOUSE

www.afut-sudalsace.org

Direction de la publication

Viviane BEGOC

Conception et rédaction

Tristan SIEBERT

Klervi ANTHOINE

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et référence exacte.